L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Première Municipalité

PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI MATIN, 19 DECEMBRE 1838.

DE LA SOCIETE MEDICALE.

La Société Médicale est une institution [illegible] ment utile et honorable. La pensée qui a présidé à sa fondation est aussi [illegible] féconde et grosse d'avenir, et ce sera toujours pour nous, non [illegible] mais un devoir de l'encourager de nos vœux [illegible] de notre faible influence.

Dans un article précédent, nous avons déjà émis, à propos de cette société, quelques idées, que nos propres réflexions, étayées de l'autorité et du suffrage d'hommes éclairés, non moins que [illegible], nous avaient suggéré depuis longtemps. Nous y reviendrons plus tard.

Aujourd'hui, nous nous occuperons exclusivement d'un projet dont l'opportunité est incontestable, à nos yeux, et qui complète le soin de la Société Médicale, qu'elle a mis par elle à exécution, à partir du premier janvier prochain.

"La Société Médicale de la Nouvelle-Orléans, pensant que la publication des observations et mémoires, qui lui sont envoyés, pourrait avoir un but d'utilité, a résolu de faire imprimer, sous le titre de journal de la Société Médicale de la Nouvelle-Orléans, un recueil, qui paraîtra tous les trois mois, dans le format in-octavo &c. &c."

Aussi nous, tous les gens sensés, c'est-à-dire, tous ceux qui appellent de leurs vœux, les progrès de la science dans notre patrie, prêteront, chacun selon ses forces et ses moyens, l'appui de leur concours à une œuvre d'une utilité aussi flagrante.

Nous ne craignons pas de dire qu'un travail de cette nature, doit avoir, dans notre pays, des résultats plus féconds que partout ailleurs. En effet, il huilera aux généralités de la science médicale, des hommes, qui, par la nature de leurs travaux, de leurs institutions même, doivent posséder jusqu'à un certain point, les secrets de l'hygiène. Si partout la connaissance des maladies médicalement nécessaire, elle l'est plus particulièrement encore aux Etats-Unis, où l'on ne peut pas toujours avoir recours au savoir des hommes de l'art.

Par goût, par éducation, par état, nous sommes voyageurs, et, la maladie nous suit en voyage, et malheureusement elle n'attend pas toujours le soin de se faire accompagner du médecin. Que de fois, des hommes surpris à l'improviste par cet hôte malencontreux, ont du regretter de ne point posséder ces notions, assez simples après tout, et dont la connaissance est suffi pour les préserver, eux et leurs compagnons de route, de la mort ou du moins de souffrances prolongées. Souffrir n'est rien, mais souffrir sans espoir est horrible; voir souffrir sans pouvoir soulager est chose plus horrible encore!

Et qu'on ne dise point que cette étude de l'hygiène peut être faite fructueusement dans les livres publiés déjà sur cette matière. En dehors des généralités, il existe dans la science une foule de modifications, de particularités, d'observations locales &c. nées des exigences du pays, du climat &c. Nous croyons fermement, pour notre part, qu'un recueil publié dans le pays et contenant soigneusement notées, mentionnées, expliquées, toutes les observations faites dans le pays pourra seul remplir dignement la lacune que nous venons de signaler.

D'autre part, le Journal de la Société Médicale de la Nouvelle-Orléans, sera fort utile à tous les habitans. Une personne qui possède une certaine quantité de nègres, doit au besoin pouvoir faire l'office du médecin, en attendant l'arrivée de l'homme de l'art. Cette vérité n'a certes pas besoin de démonstration.

Il faut bien l'avouer, à notre honte, la science a ici peu de champions. Il est temps qu'elle prenne enfin le rang élevé qu'elle mérite. Dans ces sortes de tentatives c'est toujours la première qui est la plus difficile. Nous ne doutons point que le Journal de la Société Médicale n'excite parmi tous les hommes qui font cas des choses sérieuses une rivalité louable et qui pourra conduire à de grands résultats. Ce journal sera ouvert à tous ceux qui se sentiront la force d'entrer en lice:

"Tout travail ayant trait aux sciences dites médicales et qui présentera quelque intérêt, trouvera place dans ce journal, soit qu'il ait été envoyé par un de ses membres ou par une personne étrangère à la société."

Une entreprise de ce genre n'ayant pour but l'utilité de tout, les fondateurs ont pensé à lui donner toute la publicité possible, c'est dire assez qu'ils ont mis le prix de l'abonnement à la portée de toutes les bourses. La science doit, en effet, appartenir à tout le monde; aux riches aussi bien qu'aux pauvres. Si elle est le délassement le plus agréable pour les premiers, elle doit être une consolation efficace pour les autres. Cet abonnement n'est que de [illegible] an.

NOUVELLES RECENTES D'EUROPE.

Le navire Calédonia, arrivé hier de Brême, ayant touché en Angleterre, a apporté quelques journaux de Londres du 7 novembre et de Liverpool du 6.

Nous devons à l'obligeance de M. Raynal, du Merchant's Exchange la communication des nouvelles suivantes que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

FRANCE.

Paris, 5 novembre.

Ce qui suit est un échantillon de l'adhésion et de la résistance que rencontre en France la pétition pour une réforme électorale. Aussitôt que cette pétition arriva à Lons-le-Saulnier, ville principale du département du Jura, le baron Duvernois, commandant de la garde nationale publia un ordre enjoignant à tous les gardes nationaux de "répudier avec indignation des propositions aussi criminelles." L'un des officiers lui envoya la réponse suivante:

"Je soussigné, lieutenant de telle et telle compagnie déclare que comme officier de la garde nationale, je ne me crois pas obligé d'obtempérer à l'ordre ci-dessus; que je le regarde, au contraire, comme inconstitutionnel, subséquemment au droit de pétition que la charte a consacré, laquelle charte est spécialement sous la protection de la garde nationale. Comme officier de ce corps, je n'ai rien de commun avec telle ou telle utopie politique. Je commande mes soldats dans leurs exercices militaires et non dans leurs sentimens politiques. Il n'est ni de mon devoir, ni de celui du commandant d'agir soit comme un flambeau ou comme un éteignoir. A Lons-le-Saulnier, comme dans le reste de la France, tout citoyen a le droit de signer une pétition quelconque, sans crime et sans violation de la paix publique. Sa qualité de garde national ne lui enlève pas ce droit. Telle est mon opinion—Le commandant Duvernois se trompe, comme s'est trompé le maréchal Lobau. Tant pis pour eux. Désobéissant sans folie, comme sans crainte, je suis

BAILLY DE St. JULIEN.

Londres, 7 novembre.—La malle express ordinaire a apporté les journaux de Paris de lundi 5. Ils ne contiennent aucunes nouvelles locales. Nos lettres particulières annoncent que le roi Léopold et la reine, sa femme, ont été partie mardi de Fontainebleau pour Bruxelles. Louis-Philippe et le reste de sa famille devaient le même soir retourner à Paris.

D'après un tableau fait par le greffier du tribunal de commerce de Paris, le nombre des faillites dans le département de la Seine, pendant les neuf premiers mois de 1838, s'est élevé à 303 et dans le courant d'octobre il s'en est déclaré 37 de plus; de sorte que pour les dix mois, le nombre total est de 340. Le montant total des 37 faillites d'octobre est de 1,800,000 francs et celui des dix mois s'élève, à plus de 22 millions de francs.

Des lettres de Constantine, en date du 18 du mois passé portent qu'une députation des principaux habitans est partie pour Alger, pour présenter au maréchal Valée un exposé des griefs de la population contre le Hachem et pour le prier de remplacer ce personnage chassé dans ses fonctions administratives. Le choix des Califs et des Caïdes, fait par le maréchal a généralement déplu.

CIRCASSIE.

Londres, 6 novembre.—Le Journal du Commerce donne des nouvelles de la guerre de Circassie, venues par la voie d'Odessa. Les dernières sont en date du 10 du mois dernier, et portent que 300 Cosaques ont déserté de l'armée russe et, après s'être joints aux Abassiens ont attaqué les Russes commandés par le colonel Poltwine, et postés en avant de Soudjouk-Kalé. La division russe du général Lengues s'est avancée de Soudjouk-Kalé à leur secours. Les Cosaques et les Abassiens ont été repoussés, mais les Russes ont perdu 800 hommes, 26 officiers tués, et 580 blessés. Les Cosaques qui ont déserté sont ceux qui habitent les bords de la mer Noire et qui sont loin de porter à la Russie l'affection que lui portent ceux du Don. Cependant on dit que ces derniers sont eux-mêmes mécontents, le gouvernement les ayant privés du droit de pêche.

La Gazette d'Augsburg contient une lettre du général russe Fési, datée du Chamsack, 3 septembre. Sa première expédition, au mois de mai, était dirigée contre les Rufiqhs, qui opposèrent une résistance opiniâtre de cinq jours et autant de nuits. Ensuite il continua la guerre dans le voisinage de Kuban, et à l'époque du départ de sa lettre, il attendait des ordres à Chansack.

RUSSIE.

Le journal d'Odessa du 19 octobre se tait sur les préparatifs militaires qui se font dans les provinces méridionales de l'empire Russe et annonce qu'une escadre, sous les ordres du contre-amiral Artenkoff, composée du Varsovie, de 120 canons, de l'Impératrice Marie de 100, de l'Adrianople, du Tschesme, Anapa, Rasnat, et Eustache, trois vaisseaux de 84, est arrivée dernièrement avec quelques troupes à bord. Ces dernières avaient été employées à divers ouvrages à Sébastopol et rentraient dans leurs quartiers d'hiver. La même feuille ajoute que le cutter Orient [illegible] à vapeur armé, "Etoile polaire" sont partis [illegible] pour Nicolaiew; et que l'escadre de l'amiral Artenkoff, après avoir débarqué les troupes, a fait voile le 16 pour Sébastopole.

TURQUIE.

Londres, 7 novembre. Une lettre de Constantinople du 6 du mois passé donne des dates plus récentes (en disant rien) annonce le fait suit. "L'Angleterre vient de faire signifier qu'il [illegible] d'Egypte que s'il ne se désiste pas de ses [illegible] contre la Sublime Porte, l'amiral Stopford a reçu ordre de réunir sa flotte devant Alexandrie, afin de soutenir les droits du sultan. On ajoute que la France adhérait sans hésitation de rester entièrement neutre dans cette question.

ITALIE.

Londres, 6 novembre.—Nous avons sous les yeux des lettres de Milan, d'une source très respectable et dans lesquelles on donne comme positif que les Autrichiens doivent se retirer de la Romagne, et les Français de la marche d'Ancône.

Plusieurs Lombards réfugiés à Paris ont reçu des réponses favorables aux demandes qu'ils avaient adressées pour être admis à profiter de l'amnistie.

ESPAGNE.

(Correspondance du London Chronicle.)

Madrid, 30 octobre.—L'attention publique est aujourd'hui entièrement occupée des événemens de Valence, dont je vous ai hier soir transmis un récit abrégé. Quelques personnes blâment fortement ces événemens, tout le monde s'accorde à les déplorer, [illegible] plus ou moins dirigé par l'intérêt, la politique et l'esprit de parti. Cependant ils ne surprennent aucun de ceux qui savent dans quel état étaient les affaires [illegible] ceux qui ont lieu. On en trouve aisément l'explication dans l'histoire du système du gouvernement le plus défectueux et le plus frauduleux qui ait jamais existé et dont la nation souffre depuis près de vingt ans. Les organes de ce gouvernement et de ce parti charment sans doute la philosophie et cherchent à noircir le peuple parce qu'il tente de se défendre contre le poignard de l'assassin et la trahison de ses chefs. Mais c'est aux chefs seuls, que doit s'attacher tout le blâme, de cet atroce événement. Je vous envoie cette relation la meilleure relation que j'aie pu me procurer.

"Valence, 25 octobre.

Il est maintenant [illegible] heures du soir et je regarde chez moi, après avoir vu le cadavre du général Mendez Vigo étendu dans la place du Palacio. Ce douloureux événement est dû au dégoût général [illegible] [illegible] [illegible]

résultantes des prisonniers, adressées aux soldats, à [illegible] avaient reçu quelques nouvelles de Paralicia, excitèrent leur rage au point qu'ils témoignèrent quelque intention de tirer vengeance des [illegible] qui étaient dans la prison. Le général Mendez de Vigo s'en étant aperçu, il leur retira leurs sabres, leurs lances, &c. Il faut remarquer ici qu'une certaine partie de cette troupe appartenait au régiment dont les officiers ont été récemment assassinés par les ordres du brutal Cabrera. Cependant les soldats continuèrent à obéir strictement à leur commandant et à observer la plus parfaite discipline. Mais la populace en agit autrement le 24 au soir, dans diverses parties de la ville, plusieurs groupes qui faisaient prévoir quelques mouvemens populaires. Dès ce moment jusqu'à huit heures et demie, la foule continua à s'assembler toujours en plus grand nombre depuis la rue de Carniceros jusqu'à la place des Escolapius. Le général Mendez de Vigo, plein de zèle, s'avança vers le lieu de la réunion; mais on dit qu'il eut malheureusement l'imprudence de se servir de son épée en essayant de disperser la multitude. Au même moment, il fut atteint d'une balle au côté gauche et expira en moins de quatre minutes. On pense généralement et, je crois, avec raison, que le but du rassemblement était de tirer vengeance d'abord des prisonniers, puis des habitans carlistes de la ville, choisis dans cette vue. Mais la mort du général ayant péniblement affecté la multitude, elle parut se désister de la dernière partie de ses intentions, car peu de temps après la mort du général, les premiers groupes qui s'étaient formés pour détruire les prisonniers carlistes, se montrèrent seuls dans les rues et tout rentra aussitôt dans le silence. On n'entendait guère que la voix de ceux qui passant dans les rues s'informaient de ce qui était arrivé.

Des avis de Bayonne du 1er novembre portent que le général Espartero s'est de nouveau mis en marche pour Villarcayo; Don Carlos était encore à Azcoitia le 30 octobre et Maroto à Balmaseda. Suivant des lettres de Sarragosse du 30, Negri et Basilio sont entrés dans la vieille Castille à la tête de deux cents hommes de cavalerie.

La lettre de notre correspondant de Madrid, en date du 28, contient un récit détaillé et intéressant des troubles de Valence, dont la nature sanguinaire excite de vifs regrets, quoiqu'il soit facile de l'expliquer.

Le 29, le général Van Halen était à Daroca. Merino et Balmaseda avaient tous deux quitté les provinces Basques pour la Castille, avec peu de troupes, et l'on dit que Negri et Basilio en sont également sortis, quoiqu'ils n'eussent qu'un fort petit nombre de cavaliers avec eux.

Suivant la Sentinelle de Bayonne du 1er novembre, Espartero a repoussé Balmaseda, le 27, de Incartaciones. Les Carlistes ont éprouvé des pertes considérables.

Londres, 6 nov.—Les journaux de Madrid du 28 du mois passé annoncent que l'on y attendait avec crainte et inquiétude l'arrivée du prochain courrier de Valence. On craignait que les mesures adoptées par la Junte de cette ville fussent d'une nature extrêmement révolutionnaire et sanguinaire. L'assassin du général Mendez de Vigo a été fusillé.

Le "Correo National" du 28 du mois passé annonce que les insurgés de Valence ont proposé aux autorités de cette ville, qui s'étaient renfermées dans la citadelle, de fusiller les principaux prisonniers carlistes détenus dans la citadelle; de nommer le général Narciso Lopez, commandant en second de l'armée du centre et de lui donner le brigadier Grase pour chef d'état-major; de mettre le colonel Bail à la tête de la milice et de la ville; de renvoyer les fonctionnaires publics mécontents; de nommer une autre municipalité et une autre députation provinciale; de destituer le chef politique et d'établir une junte pour diriger le mouvement.

On attendait à Madrid les députés de Catalogne. La dernière diligence venue de cette ville a été arrêtée par les carlistes qui ont massacré les 23 soldats et l'officier qui l'escortaient.

Une lettre de Tolosa en date du 26 du mois passé parle du rassemblement de plusieurs corps carlistes dans les Pinares d'Aranda d'où doit partir plus tard une expédition dirigée contre Madrid.

Après l'affaire de Macha, Cabrera fit sortir des rangs 80 sergents de la division de Pardinas et leur offrit l'alternative d'être fusillés sur place ou d'entrer au service de Don Carlos. "Nous aimons mieux mourir" fut la réponse de ces braves. Cabrera donna aussitôt l'ordre de les fusiller par dix à la fois, dans l'espoir que la vue de l'exécution de leurs camarades ébranlerait la fermeté des survivans. Chaque fois qu'un peloton de ces héroïques sergens tombait sous les coups de la troupe d'assassin, Cabrera adressait au peloton suivant cette terrible question "Voulez-vous entrer au service de notre seigneur et Roi, Don Carlos?" et chaque fois, il reçut la même réponse "nous préférons mourir". Les noms de ces 80 sergens mériteraient d'être gravés en lettres d'or au frontispice de tous les établissemens militaires de l'Espagne.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Nous recevons par la voie du Texas, des nouvelles du Mexique, par lesquelles nous apprenons qu'une personne arrivée de Bexar à Houston le 12 de ce mois, annonçait que plusieurs marchands voyageurs qui venaient de Rio Grande rapportaient qu'un grand nombre d'Etat et de villes du Mexique, s'étaient déclarés en faveur de la fédération; parmi lesquels on compte Tampico, Matamoras, Montelosa, Soto la Marina, Vera Cruz, Zacatecas, Durango, Puebla, Jalapa et Guadalaxara. Monterey se trouvant sous l'impulsion d'une force militaire est contrainte de rester fidèle au gouvernement central. Une grande partie des troupes ont été retirées des frontières et se concentraient sur les côtes. Les officiers Mexicains font tous leurs efforts pour faire des levées de soldats dans les villes situées sur le Rio Grande, et nombre de citoyens quittent les bords de ce fleuve pour éviter l'enrôlement, plusieurs d'entr'eux sont même arrivés à Bexar. Les habitans de Loredo ne peuvent se prononcer par la crainte qu'ils ont d'une force militaire qui est cantonnée chez eux. Les Cumanches ont commis dernièrement des déprédations dans les villes situées au dessous de Loredo, dans le haut du Rio Grande: ces sauvages traitent leurs prisonniers de la manière la plus barbare.

TEXAS.

Nous venons de recevoir le discours d'installation prononcé par le général Lamar devant les deux chambres réunies de la Législature texienne. Ce document est comme la plupart de ceux de même nature assez insignifiant pour les étrangers, de quelque intérêt qu'il puisse être d'ailleurs pour les habitans du pays auquel il est adressé.

Le général, après une introduction un peu longue dans laquelle il remercie ses constituens de la confiance dont ils l'ont honoré, ne leur épargne pas les protestations de zèle et de dévouement, offre ses actions de grâces à l'Etre Suprême qui, dit-il, "n'a jamais abandonné un peuple dont les vertus l'ont rendu digne des bienfaits de la liberté" et il espère que la Divine Providence continuera à guider le peuple du Texas de sa main protectrice dans sa carrière future."

Le président n'oublie pas le tribut d'éloges dû aux premiers champions et aux martyrs de l'indépendance texienne. Morts ou vivans, ils ont part à son admiration et à ses louanges.

Le général déclare monter à la présidence, dégagé de tout motif d'égoïsme et de passions haineuses. "Nous avons, dit-il, à établir la paix, à fonder un crédit public et à développer les ressources du pays, et ce but ne peut être atteint que par l'union dans le peuple, et une confiance réciproque entre les dépositaires du pouvoir". Pour sa part, toujours prêt à faire le sacrifice de considérations personnelles, il est déterminé à ne se laisser guider, dans l'exécution de ses fonctions officielles que par le bien du pays.

Après cela, vient une série de réflexions toutes plus nobles, plus morales les unes que les autres, sur l'agriculture, le commerce, les arts, l'éducation qui sont le fondement des principes de la vraie démocratie. Il recommande la justice envers les autres nations, l'entretien de relations amicales avec celles qui sont disposées à la réciprocité, un commerce libre et illimité. Le général ne craint pas la guerre, mais il préfère la paix; il donnera de l'avancement aux hommes vertueux de tous les partis et sera strictement impartial. Il soutiendra la liberté de la presse, la pureté des élections, la liberté des cultes—maintiendra l'intégrité et l'indépendance des tribunaux—disposera avec économie des fonds publics—protégera les frontières—établira une égalité de taxes. En un mot, si le président Lamar parvient à opérer ou à faire opérer la centième partie du bien qu'il promet, le Texas sera avant peu un véritable paradis terrestre.

Le président s'abstient, dit-il, pour le moment d'examiner plusieurs questions, sur lesquelles il promet de revenir plus tard. Cependant il ne peut s'empêcher de parler de l'union projetée du Texas avec les E. Unis. En homme adroit, il dédaigne ce qu'il n'a pu obtenir et "n'a jamais pu découvrir aucun avantage que le Texas aurait pu ou pourrait retirer d'une telle jonction" Il y voit au contraire beaucoup d'inconvéniens et il est convaincu que "ce pas une fois fait, serait la source d'un regret éternel et finirait par devenir aussi funeste à la liberté et à l'avenir du Texas que l'épée victorieuse d'un ennemi."

Le président consacre le reste de son message au développement de cette idée. Il considère tout ce que le Texas aurait perdu en se réunissant à la grande famille des Etats Américains, il fait une description merveilleuse de ce pays, de ses ressources, de ce qu'il est déjà et surtout de ce qu'il sera un jour et conclut en disant que la constitution américaine, toute belle qu'elle est, a beaucoup de défauts et que le Texas, en prenant tout ce qu'elle a de bon et en évitant tout ce qu'elle a de mauvais peut s'en faire une qui "surpassera son modèle, de même que celui-ci a surpassé tous les autres."

Contrefaçons dans le Texas.

Il circule dans ce moment à Houston des billets prétendus de la Banque des Planteurs du Mississipi à Aberdeen, et il n'existe aucune institution pareille—Des billets contrefaits, sur la Banque de l'Etat de la Georgie ont été récemment envoyés au Texas, pour y être mis en circulation.

Outre ces faux billets de banques, nous apprenons que l'on présente presque tous les jours de faux titres de terres à l'approbation du bureau de la guerre. A ce sujet le Télégraphe dit: nous craignons bien que les détenteurs de ces certificats contrefaits dans les Etats-Unis, ne se soient livrés à un système étendu d'escroqueries.

Les journaux du Texas disent que les Indiens hostiles ont entièrement disparu des terres basses du Texas et que les routes entre Nacogdoches, Houston, Washington et les autres villes sur le Colorado sont parfaitement sûres. Les émigrans arrivent tous les jours par milliers dans la section orientale du pays.

Il est doux pour celui qui aime son pays, et s'honore de ses progrès dans les arts et dans les sciences, de signaler à l'attention publique, ceux qui concourent par leurs talents, par leurs travaux, à lui assigner une place élevée parmi les nations. Il nous a été réservé, à nous Louisianais, d'occuper la première place, dans cet hémisphère, comme protecteurs des arts, appréciateurs de leurs disciples. Aussi, de toutes les parties de l'ancien continent, se ruent annuellement vers cette terre hospitalière, bon nombre d'artistes distingués: heureuse affluence qui par son contact vivifiant, développe en nous ce germe des arts, qui fut peut-être resté inerte. Déjà, la musique a fait de notables progrès: le goût s'en est répandu, avec la facilité qu'on a, de l'entendre et de l'apprendre. Tous les jours de nouveaux élèves surgissent du sein de notre population; et nous pouvons compter sans courir le risque d'être démentis, plusieurs instrumentistes nationaux que l'on pourrait qualifier du nom d'artistes. Si la musique a été si bien encouragée, pourquoi la peinture ne le serait-elle pas? Nous ne manquons ni des moyens, ni des dispositions propres à la cultiver avec fruit: l'exemple seul peut mener à ce résultat tant désiré. Tendons la main aux peintres avec la même libéralité, offrons-leur des sujets sur lesquels il puisse exercer son art, et bientôt de bons peintres sortiront de notre sein. [illegible] [illegible]

LE MEXIQUE ET LA FRANCE.

Que penseront des vers suivans les esprits haut cravatés et tous les procureurs du [illegible] qui prétendent du langage [illegible] la pensée, où des comparaisons [illegible], strophes et tirées au cordeau, à des périodes sonores et énergiques, à des images neuves, larges et quelquefois un peu hardies, il faut l'avouer, mais impressionnantes et vraies.

"C'est l'anarchie du langage et l'antipode du bon goût que de pareils vers, diront ces Aristarques. "C'est surtout en comparant cette ode sur Ulua, qu'il faut s'écrier, en poussant un profond soupir: "St.-Lambert et Delille, où êtes-vous! Quoi! la force, l'audace et la poésie l'emporteraient aujourd'hui sur la douceur, la timidité et la versification! Compulsons un peu ce poète de carrefour et de caserne:

La France irrésistible
Aux poumons de tout fils souffle un vent de valeur,
Un mépris pour la mort, un amour pour l'honneur,
Qui le font invincible.

"Dieu! ce vent de valeur soufflé aux poumons de tout fils! il fallait:

Dans l'âme de tout fils a mis tant de valeur, etc., etc.

"Poursuivons.

Ceins ta vaillante épée:
L'indolent Mexicain te jette le défi;
Fais jaillir tout l'orgueil dont ce peuple est bouffi,
Par sa hanche frappée.

"Il fallait:

Va punir son orgueil, etc., etc., etc.

Dans la strophe qui suit, au lieu de:

La bombarde bientôt va hacher tes gros murs,

"Que n'a-t-il dit, ce poète barbare:"

La bombarde bientôt va briser tes gros murs?

Dans la huitième strophe, on lit:

Malheur à ce vieux mur que poursuit mon vaisseau:
La foudre est à sa piste.

"Il fallait:

La foudre le menace.

"Et plus loin:

L'incisive mitraille
De son bélier puissant démolit tout pilier, etc.

"Le bélier de la mitraille! assez! assez!"

Après tout, que conclure de ceci? Que ces censeurs auront toujours raison de critiquer mes vers. Pour l'estomac d'un Thersite il faut de la crème et du laitage, pour celui d'un Achille, de la moelle de lion. Ils disent que j'aime trop à parler de moi; mais c'est pour repousser l'erreur et vendiquer les droits de la vérité. C'est la cause de l'art que je plaide et non la mienne. Et puis, dans un siècle comme celui-ci, qui voudrait faire la violette ne courrait-il pas gros risque d'être foulé aux pieds? A tout prendre, j'aime encore mieux ce qu'on veut bien appeler immodestie que l'hypocrisie.

Quelque rare que soit un beau génie créateur, un critique éclairé l'est encore davantage. Sans parler de tous ces riens qu'il faut savoir pour se permettre de censurer des vers, tels que les verbes neutres, que l'on fait, avec tant d'avantage, actifs au besoin, le singulier employé pour le pluriel et plusieurs autres moyens inconnus à ceux qui n'ont pas fait une étude particulière des poètes, qui donnera à ces nombreux Zoïles du jour, incapables de rien produire, l'esthétique, cette science divine que le ciel accorde à si peu d'hommes?

Pour échapper à la poursuite de ces chauves-souris de la littérature, je prie Mr. Bousuge, qui est initié aux secrets et aux beautés de la nouvelle école (celle qui n'admet ni talons rouges ni bonnets rouges, car il y en a plusieurs, nouvelles écoles), de vouloir bien entreprendre une critique impartiale et sévère des productions que je pourrai lui fournir dans l'occasion.

Tout ceci soit dit sans allusion à personne, ni vanité aucune de ma part. Je ne suis plus d'un âge où l'on attache une grande importance à quelques strophes; je n'ai plus dix-huit ans! cette période de la vie où l'on a raison d'être fier du titre de poète, parce qu'alors on est tout poésie, sans prendre la peine de descendre à un travail aussi mécanique et désillusionnant que la misérable facture d'un vers.

Jeunes poètes, qui sentez battre votre cœur à rompre votre poitrine lorsque vous composez une ode enivrante dont les deux ailes de flamme vous enlèvent au-dessus de la terre et du positivisme de la vie, n'allez pas follement vous arrêter, dans votre sublime essor, pour tendre l'oreille aux puériles réflexions d'un censeur aveugle et erroné. Songez que le faux savoir inspire encore plus de sottises que l'ignorance: où sont aujourd'hui les nombreux détracteurs de Hugo? rappelez-vous les assauts d'où est sorti victorieux ce grand homme, et courage!

TULLIUS ST.-CERAN.

LE MEXIQUE ET LA FRANCE.

ODE

Sur la chute de St.-Jean d'Ulua.

I.

Gloire à Moctezuma! (*) Non, Baudin, gloire à toi!
Dans trois heures tu fis plus que l'indien roi
Dans quarante ans de vie.
Cortès ne l'aurait pas sous ses pieds écrasé,
Si de son noble sang ce chef fût embrasé,
Français digne d'envie!

Non, si dans ton pays ce cacique fût né,
L'univers ne l'aurait jamais vu prosterné.
La France irrésistible
Aux poumons de tout fils souffle un vent de valeur,
Un mépris pour la mort, un amour pour l'honneur,
Qui le font invincible.

Il est beau ton triomphe! on se dit c'est Baudin!
Comme aux Indes, je crois qu'il fut à Navarin!
La magique bataille.
Que Hugo nous peignit de son riche pinceau,
Qu'applaudit Cynégire, en faisant du tombeau
Saillir sa haute taille!

Navarin l'immortelle!—O Grèce, tu n'es plus!
Tous nos efforts pour toi furent donc superflus!
Qu'enfanta ta victoire?
Tu reluis un moment, puis rentras au cercueil.
Dieu voudra-t-il encor déchirer ton long deuil;
Et redorer ta gloire!

II.

Baudin, c'est Vera-Cruz qu'il attend maintenant;
Dans ce port la Victoire appelle son tenant!
Ceins ta vaillante épée;
L'indolent Mexicain te jette le défi;
Fais jaillir tout l'orgueil dont ce peuple est bouffi,
Par sa hanche frappée.

III.

Ulua, c'est en vain qu'en tes flancs de granit
Tes canons alongés pourront ce vieux nid
Non d'aigles, de mouettes
La bombarde bientôt va hacher tes gros murs,
Tes verroux et tes gonds que tu croyais si sûrs,
De tes portes discrètes.

"Dérision! comment le Français pourrait-il,
Disais-tu, peuple aveugle, "ô projet puéril,
"Broyer ce mont de pierre!
"Que la brume et la mer, avec leurs dents de sel,
"Doivent seuls émietter, mais non le bras mortel
"Qui pourrit dans la terre."

Pourtant Baudin s'écrie: A moi ce fier rempart!
Je veux sur ses canons planter mon étendard!
Malheur à qui résiste:
Mes boulets de son sang vont créer un ruisseau;
Malheur à ce vieux mur que poursuit mon vaisseau:
La foudre est à sa piste.

Il a dit, et déjà la Néréide en feu,
De poudre fait monter un nuage au ciel bleu;
L'incisive mitraille
De son bélier puissant démolit tout pilier,
Elle emporte Ulua, comme on voit balayer
Par l'ouragan, la paille!

IV.

France, depuis le jour qu'IL repose au tombeau,
Si tu n'es plus guerrière aux champs de Marengo,
Ton pied foule la houle,
Qui te promet aussi l'épopée au combat.
Tu fus Napoléon! sois Nelson! ce soldat
Dont l'attend le grand moule.

Comme à ce vaillant homme, alors que sous ta main
Bruira des nations la porte, que soudain
A toi la foule vienne!
Qu'elle dise: c'est elle! ouvrons vite à son nom,
Pour ne pas voir entrer par la clef du canon
L'hôtesse suzeraine!

TULLIUS ST.-CERAN.

(*) C'est à peu près par cet hémistiche que commencent les beaux vers de M. Pérennès sur la conquête du Mexique. Je feins ici de vouloir traiter le même sujet, puis je m'interromps.

MUNICIPALITE No. 1.

Séance de lundi, 17 décembre 1838.

A. R. 63.

Le conseil s'est assemblé ce jour conformément à l'ajournement.

Le recorder étant absent pour cause d'indisposition, M. Préval a été appelé au fauteuil.

Le président ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent: MM. Duplessis, Armitage, Luzenberg, Twogood, Faurès, Guillot, Dupaty, A. P. Lanaux, Philippe Lanaux, Zénon Colson, Cruzat, Vignié, Guesnard, Lambert et Marsoudet—16.

Absens MM. Crossman, Locke, Prados, Lefebvre, H. Colson et Petitpain.

Sur motion l'absence de MM. Correjolle et Lesseps, a été excusée.

Sur motion de M. Cruzat, résolu que M. G. Préval soit élu à l'unanimité, président pro-tempore de ce conseil.

Après lecture et approbation des pièces verbaux des séances du 10 et du 12 du courant, le maire ayant transmis au conseil un message confidentiel.

Sur motion le conseil a siégé à huis clos.

Voyez le journal secret.

Les portes du conseil ayant été ouvertes.

Sur motion de M. Cruzat le conseil a pris en considération une lettre de MM. Leloup et Blot transmise dans la lettre du maire du 10 du courant.

Sur motion de M. Cruzat les résolutions suivantes ont été adoptées avec un amendement de M. Twogood, un sous amendement de M. Marsoudet et une section additionnelle de M. Luzenberg.

Résolu que le maire soit et demeure autorisé à accepter les propositions de MM. Leloup et Blot pour le pavage en bitume de la rue Bourbon, depuis la rue du Canal jusqu'à la rue Toulouse; bien entendu que les dits Leloup et Blot devront fournir bonne et valable caution à la satisfaction du maire pour répondre à la fidèle exécution de leur contrat; et aussi pour la garantie de leurs travaux pendant le laps de deux ans; à la charge par eux pendant le dit laps de tems de faire toutes les réparations nécessaires au dit pavage.

Résolu, que le voyer devra faire confectionner de suite des ponts en pierre aux intersections des rues, depuis la rue du Canal jusqu'à la rue Toulouse, dans la dite rue Bourbon, et à faire enlever la terre dans l'espace ci-dessus désigné de manière à laisser le niveau convenable pour le pavage en bitume de la dite rue.

Résolu que le pavage sus-mentionné devra être fait sous la direction du voyer.

Il est de plus résolu, que la terre qui sera enlevée de la rue Bourbon devra être transportée au milieu de la rue du Bassin entre les rues du Canal et de la Douane, et opérer le remblai de la dite rue.

Un amendement de M. Dupaty, portant que l'essai de ce pavage serait d'abord fait sur la rue de la Levée, sur une espace de deux ilets, a été rejeté.

L'appel nominal demandé par M. Marsoudet sur l'adoption de la section additionnelle de M. Luzenberg a produit le résultat suivant:

Pour l'affirmative MM. Duplessis, Armitage, Luzenberg, Twogood, Dupaty, A. P. Lanaux, Philippe Lanaux, Vignié et Lambert—9 oui.

Pour la négative, MM. Faurès, Guillot, Cruzat, Guesnard et Marsoudet—5 non.

L'appel nominal demandé par M. Armitage sur l'adoption définitive des dites résolutions a produit le résultat suivant: MM. E. Duplessis, Luzenberg, Twogood, Faurès, A. P. Lanaux, Philippe Lanaux, Cruzat, Vignié, Guesnard, Lambert et Marsoudet—11 oui.

Pour la négative MM. Armitage, Guillot et Dupaty—3 non.

Mr. Lambert a obtenu du conseil d'être déchargé comme membre du comité nommé pour la cancellation des bonds municipaux.

Le Président a nommé Mr. Dupaty pour le remplacer au dit comité.

Mr. Guillot ayant demandé si le comité de finance avait pris des mesures pour assurer le retrait des bons municipaux en circulation.

Mr. Cruzat au nom du comité de finance a informé que le comité de finances s'occupait activement de cette mesure et qu'à une époque très prochaine, ce comité soumettrait au conseil un projet d'ordonnance sur cet objet.

Mr. Dupaty a soumis au conseil une lettre de la compagnie des Pompiers No. 4, demandant une appropriation de fond pour l'achat de tuyaux à incendie.

Une résolution de Mr. Dupaty accordant la dite demande a été mise à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Mr. Armitage a présenté une ordonnance contre les cabaretiers qui [illegible] [illegible]

[illegible] secrétaire.

COMMERCIAL.

Marché au Coton de Liverpool.

Liverpool, 6 Novembre.—Le marché au coton s'est ouvert par une bonne demande, et à des prix fermes. Les ventes se sont élevées à plus de 5000 balles, des descriptions suivantes: Surats à 4 1/2 à 5 5/8; Bahia 8 à 8 3/4; Egyptien 10 3/4 à 12 1/2; géorgie à 8 3/4 à 8 1/2.

5 Novembre.—Coton.—Une demande soutenue a lieu dans le coton. Les ventes (4000 balles) se sont faites sans changement dans les prix, quoiqu'en apparence l'article est moins demandé depuis l'arrivée, à midi, du Royal-William, navire à vapeur de New-York.

Londres, 6 novembre.—1310 balles Surat ont été offertes à l'encan, sur lesquelles 500 balles ont été retirées, peineur à 4 1/8 et 5 3/4 pour la qualité ordinaire à bonne, et sur 233 balles Madras 209 ont été vendues de 5 à 5 1/4 le good-fair, ce qui fait une hausse de 1/8 à 1/4 sur les prix payés le 19 du mois dernier.

Paris, 5 nov.—Cinq pour cent, 110f. 110, 5—10, 15 quatre et demie pour cent, 106—quatre pour cent, 100, 80, 75.—Trois pour cent, 81—50, 60, 55, 60, 55.

BOURSE DE PARIS, 5 nov. 3 heures de l'après-midi. Dernières cotes—Cinq pour cent 110 f. 25 c.—Trois pour cent 81f. 75c.—Actions de la banque 2685.—Romaines 103 7/8—Banque de Belgique 1455. Emprunt Haïtien. 400f. Actions d'Espagne 17 3/4

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Georges, Snow, Baltimore — G Bedford
Goel Vesper, Cook, St. Joseph — Beard & Bleren
Goel Encantadara, Salos, Havane, — Cucullu, Lapeyre & co.
Steamer Factor, Ashton, Mobile, — capitaine

ARRIVES.

Bateau de remorque Mohican, Eaton, de la passe S O, ayant mis en mer les navires Elizabeth Frisch et Glasgow; il a remorqué en rade les navires Orléans et Caledonia. Il est parti de la barre le 17 courant à 2 heures p. m. Un brick en dehors; rien de nouveau en rivière.

Navire Caledonia, Coffin, de Breme.
Navire Orléans, Sears, New York.
Goel Canton, Brown, Bangor Me.
Paquebot à vapeur Cuba, Carson, de Galveston.
Goel Rio, Kirby, de la Mobile, au capitaine.
Brick Forest, Moore, de Vickburg, avec un chargement de coton.
Steamer Livingston, Sweny, d'Alexandrie.
Steamer Antelope, Cameron, Baton Rouge,
Steamer Ganges, Wilson, de Vicksburg, avec un chargement de coton.

MEMORANDA.

Le navire Geo. Washington et le brick Active sont partis de Brême le 22 octobre pour ce port; le navire Copanicus, les barques Junanna et Elisabeth en sont partis le 31 octobre pour le même port. Le nav. Alto devait sous peu faire voile pour N. York.

Le steamer Livingston a laissé le Nouma échoué à la Grande Pointe.

Partis de Liverpool, le 4 nov pour ce port: navires Dauntless, Jackson, Sea, Fissher, Dale, Burton.

Entré à Liverpool, pour prendre charge, nav. Shakspeare.

Le navire à vapeur Royal William est arrivé à Liverpool le 5 nov dans l'après midi; il est parti de N York le 20 oct.

LISTE GENERALE

Des navires en charge dans différens ports ou partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Navire John Marshall, Curtis, expédié le 28 nov.
Navire Général Stark, —— parti le 3 déc.
Navire Clarissa Andrews, Crowell, expédié le 7 déc.
Navire Charles, McLanathan, expédié le 7 déc.
Navire Mississippi, Bibe, expédié le 7 déc.
Navire Europe, Drummond, expédié le 8 déc.
Navire Rhode Island, Rogers, expédié le 23 nov.
Navire Warsaw, Moncell, expédié le 26 nov.
Navire Henry, Pierce, expédié le 27 nov.
Navire Mary Elizabeth, Va'prey, expédié le 8 nov.
Brick Corinthian, —— parti le 3 décembre.

BOSTON.

Navire Cormando, Pierce, parti le 4 déc.
Navire Tarlitz, Plummer, parti le 8 déc.
Navire Constitution, Winsor, expédié le 3 déc
Navire William & John, Robinson, expédié le 3 déc.
Navire Avis, Simmons, expédié le 4 déc.
Navire Caroline, Lemist, partant le 10 déc.
Navire Arno, Dixey, partant le 8 déc.
Navire Tarquin, Hunt, expédié le 3 déc.
Navire Choctaw, Crosby, parti le 9 nov
Barque Gulnare, partant le 18 déc.
Brick Unicorn, Child, expédié le 23 nov
Goelette Gold Hunter, Crawford, expédiée le 4 déc.

PHILADELPHIE.

Navire Octavia, Drown, expédié le 5 déc.
Barque Lucretta, Lewis,
Navire Narragansett, Sampson, expédié le 28 nov.
Navire Mercey, Webb, parti le 3 décembre
Brick Choctaw, Stevens, expédié le 6 déc.
Goelette Hannah, Ross, expédiée le 29 novembre,

BALTIMORE.

Barque Solomon-Saltus, Nickerson, parti le 4 déc.
Navire Margaret Forbes, King, expédié le 24 nov.

CHARLESTON.

Navire Chili, Ward.
Brick Arabian, Welch.

NORFOLK.

Brick Isaac Franklin, Smith, parti le 7 décembre.

PORTSMOUTH (N. H.)

Navire Fortitude, Libby, expédié le 12 nov.

BATH (Maine.)

Navire Augusta, Green, expédié le 28 nov.
Navire Orient, Bailey, expédié le 26 nov.

PORTLAND

La Massasoit, expédié le 24 novembre.
L'Enterprise, do do
Le Julia-Ann, do do
Barque Oxford, expédié le 17 nov.

THOMASTON.

Navire Feraz, Healy, parti le 3 décembre.

NEWBURYPORT.

L'Auti, Walton, expédié le 3 décembre.
Goelette Caleb, expédiée le 7 décembre.

NEWPORT.

Goelette Morning Star.

BELFAST, (Me.)

La James Damond, Blunt, parti le 3 déc.

EASTPORT.

Navire Northampton, Marin, parti le 1 déc

BANGOR (Me.)

Goelette Jane, Watts, parti le 6 déc.

LIVERPOOL.

Navire Sea, Fisher, parti le 4 novembre.
Navire Shakespeare, Anderson, en charge le 4 nov.
Navire Laurens, Merrill, en charge le 1 nov.
Navire Globe, Oliver, en charge le 1 nov.
Navire Hobert, Seldon, en charge le 1 nov.
Navire Dale, Burton, parti le 4 nov.
Navire Dauntless, Jackson, parti le 4 nov.
Navire Pelham, Rory, parti le 23 octobre
Navire Kingston, Gill, parti le 23 octobre
Navire Orwell, Gow, parti le 22 oct

LONDRES.

Navire Elizabeth, Thayer, parti le 30 oct
Navire Lord Cochrane, Smith

HAVRE.

Navire Saxon, Mansfield, partant le 12 nov.
Navire Sylvain, Simpson, partant le 1 nov.
Navire Talomah, Bristow, parti le 23 oct.
Navire Carolan, Thorpe, parti le 24 oct, et entré à Plymouth le 26.
Navire Hore, Knowen, parti le 26 oct, entré à Plymouth le 30 octobre
Navire Andrew Scott, Hatley, parti le 22 oct.
Navire Caroline, Legrand, partant le 25 oct.

BORDEAUX.

Barque Moro Castle, Dunas, partant le 1 nov
Barque Laborde, sous peu
Navire Bord aux Packet, Stephenson, partant le 31 oc.
Navire Cardinal de Cheverus, Clément, partant en oct

MARSEILLES

La Mahe, Amic, partant le 31 octobre,

GIBRALTAR.

Brick Caroline, Driver, parti le 27 septembre.

AMSTERDAM

Frick Pandora, en charge le 28 sept.

BREME.

Navire George Washington, parti le 22 oct.
Navire Copernicus, parti le 31 oct.
Barque Johanna, parti le 31 oct.
Barque Elizabeth, parti le 31 oct.
Brick Active, parti le 22 oct.

ELSINEURE.

Navire Oscar, Nelson, expédié le 24 octobre

ANVERS.

Navire Grand Turk, Varney, entré en détresse à Ramsgate, le 20 octobre.

HAVANE.

Navire Rogers William, Ashlers, partant le 6 déc.
Brick Audubon, Sabaier,
Brick Susan, Gay,
Goelette Oberon, Melvin
Brick Rower, Cody, partant en déc.
Brick AE, Driscoll en charge le 7 déc.

PORT AU-PRINCE.

Brick Patriot, Young, partant le 22 novembre

DERNIERES DATES.

New York	de Liverpool	nov. 6
Boston	de Londres	nov. 6
Philadelphie	de Havre	nov. 5
Washington	de Paris	nov. 5
Baltimore	de Bordeaux	oct. 31
Charleston	de Madrid	oct. 28
Vera Cruz	de St-Thomas	oct. 31
Tampico	de Havane	déc. 4
Mexico	de Kingston	déc. 14

POLICE DE LA 1ère. MUNICIPALITE.

Du 17 au 18 Décembre 1838.

Bureau du Recorder.

Frédérick Thurston, déserteur de l'armée des E.-Unis, envoyé à son commandant au quartier.

Quirette Rousse, arrêté en vertu d'un warrant pour avoir insulté une dame, envoyé en prison pour un mois faute de cautionnement.

Nelson, nègre esclave, arrêté à bord d'un steamboat et conduit en prison.

Nataniel Becker, mulâtre se disant libre, arrêté à minuit et conduit en prison.

Alphonse, nègre esclave arrêté encoignure Bienville et Levée, envoyé en prison.

Daniel Keef, pris de boisson, ayant donné de bonnes raisons, renvoyé par le Recorder.

James Riley, pris de boisson trouvé couché dans la rue, renvoyé par le Recorder.

P. Frena, vagabond, envoyé en prison pour un mois.

Monplaisir Gay b. c. l., ivre et vagabond, en prison pour un mois.

Marion, Lecontine négresses esclaves et James nègre esclave, arrêtés pour avoir volé du bois; mis en prison.

MAIRIE DE LA Nlle. ORLEANS.

Conseil de Ville.

Séance du 30 Décembre 1838.

Résolu, que toute personne libre qui fera partie des pét[illegible] dans les rues, sera immédiatement arrêtée et conduite devant le Maire, ou un des juges conseiller de la Cour de Cité et sera condamnée à payer une amende qui ne sera pas moindre de dix piastres et n'excèdera pas cinquante; et si c'est un esclave il sera mis à la geôle de police pour y recevoir quinze coups de fouet, à moins que son maître ne paye une amende de cinq piastres. C. GENOIS, maire.

MAIRIE DE LA Nlle. ORLEANS—Conformément à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que jusqu'au 28 du courant, il sera reçu au bureau de la Mairie des propositions cachetées pour la location de l'emplacement situé rue de la Levée, entre St. Louis et Conti.

Le 18 décembre 1838. C. GENOIS, 19 dec maire.

☞ Mr. Anthony Snyder, consignataire de vingt barillets de cornichons, importés par la barque Gazelle, venant de Philadelphie, est prié de les faire réclamer. JAMES D. DENEGRE, 19 déc 16, rue de la Douane

☞ Le navire ORLEANS, venant de New-York, est en déchargement vis-à-vis le marché aux légumes. Les consignataires sont priés de faire prendre leurs marchandises. 19 dec

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements y ont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurat sous la direction de M. C. Laval. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel. 10 déc

A LOUER—Les quatre Magasins nouvellement en construction, rue de Chartres, près de la rue St. Louis, dans les bâtimens de la Banque. Possession en sera donnée le 1er. janvier prochain. S'adresser à la Banque des Améliorations. 19 déc J. H. RABOTEAU, caissier.

AVIS.—Décédé à la Grande Canarie, le 16 de septembre dernier, Don Francisco Gourie, à l'âge de 56 ans. Si cette nouvelle vient à la connaissance de fils du défunt, il est instamment prié de [illegible] dans ces îles. 19 déc

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE—[illegible] couvertures de laines [illegible] 10 pièces, pour café; [illegible] de 4/4 et de 7/4 de large [illegible] R. DAMBLE, 19 déc 55, rue de la Bourse.

AVIS [illegible] [illegible]

BANQUE DES MERCHANTS.

Nouvelle-Orléans, le 18 déc. 1838.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu dans la maison de Banque, le lundi 7 janvier prochain, depuis 10 heures jusqu'à midi. W. W. FRAZIER, 19 dec—15 Caissier.

BANQUE DES MERCHANTS.

Nouvelle-Orléans, le 18 déc. 1838.

AVIS—Cette banque tire à vue sur Philadelphie et New-York. W. W. FRAZIER, 19 dec—10 Caissier.

D. CANOVA, peintre et professeur de dessin au collège Jefferson, se fait un devoir d'informer des personnes aux parens de ses élèves pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

Il prévient en même temps ses amis et le public en général qu'il a l'intention de passer en ville le temps des vacances, jusqu'au 15 janvier 1839, pour peindre le portrait, soit à l'huile de toute dimension, soit à la mine de plomb, etc. Il espère qu'on voudra bien lui continuer les encouragements qu'il a reçus par le passé. S'adresser rue Royale No 60, entre Conti et Bienville. 19 dec—1m

AVIS—Le public est prévenu de ne pas négocier un billet de deux cents piastres, tiré par James McPherson, à l'ordre de Henry A. Mortee, et par lui endossé; ce billet est daté du mois de novembre 1838, et est payable sur demande. Il a été perdu par le soussigné; le paiement en est arrêté. 19 dec—3 HENRY A. MORTEE.

HUILE DE PALMACHRISTI—Halle blanche de palmachristi, article supérieur, reçue et à vendre par J. B. PREVOST, 19 dec 39, rue du Camp.

ALCOOL—10 barils forte preuve, maintenant en débarquement, à vendre par J. B. PREVOST, 19 dec 39, rue du Camp.

500 paquets drogues médecines et médecines, en magasin, et maintenant ouverte à la nouvelle pharmacie de la rue du Camp, No. 39.

Les apothicaires, droguistes, ainsi que les planteurs de l'intérieur, pourront s'approvisionner à une faible augmentation des prix d'importation. J. B. PREVOST, 19 dec—3 39, rue du Camp.

TRAITES sur New-York et Philadelphie à courte vue, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 19 dec—3 50, rue du Camp.

A VENDRE.—Un nègre de choix, âgé de 20 à 28 ans, parfaitement garanti. L. H. GALE, 19 dec—3 93, rue de la Commune.

PERDU, EGARE OU VOLE—Un billet de Andrew Stark, daté à la Nouvelle Orléans, du 1er. du mois d'avril 1838, et payable à 12 mois de la date ci-dessus, ce billet de la somme de deux mille piastres, a été fait à l'ordre du soussigné. Le paiement de ce billet ayant été arrêté, celui qui l'a trouvé et qui le rapportera au soussigné, recevra une récompense libérale. THOMAS WILLIAMS, Ingénieur à la presse à coton à vapeur de 19 dec—1 la Levée.

BAZAR PARISIEN.—Encoignure Royale et Dumaine.—Normandin & Barraud ont l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs, qu'ils viennent de recevoir de Paris un très grand assortiment d'objets d'étrennes, tels que: Nécessaires de poche; souvenirs; portefeuilles; lorgnettes; éventails; boîtes de toilettes; nécessaires à ouvrage; nécessaires à musique; caves à liqueur; corbeilles; guéridons; quincaillerie et bijouterie; boîtes en carton de toutes espèces; cannes; parapluies; cravattes, &c.

Ils ont également dans les premiers choix, les objets de toilettes suivants: Bas de soie; chaussettes; foulards; désindes; bretelles; cravattes; cols; chapeaux; casquettes d'enfants; chemises de couleur et autres; coutellerie fine; brosserie; fleurs de Millery et bâtons guindarés; garnitures de robes, chaussures de bal, parfumerie; ganterie, &c.

Les susdits espèrent par les soins qu'ils ont mis aux choix des différents objets ci-dessus désignés, justifier la réputation dont jouit leur maison.

Ils ont aussi pour vendre en gros 600 douzaines pommades assorties; 400 de crême de Perse; 1000 de extrait d'odeurs; 1000 de Eau de Cologne différents modèles; 1000 de savons assortis. Toutes ces marchandises sont nouvellement arrivées et le nom de la maison Monpreiss en garantit sa qualité. 19 déc—16

EN débarquement et à vendre par le soussigné;
250 Barriques Vin Rouge St-Estèphe et Talence;
50 Demi Barriques do;
30 do do Vin Blanc Sauterne;
20 Tierçons Vinaigre;
800 Caisses Vin Rouge;
80 Caisses Fruits à l'Eau-de-Vie;
3000 Boites Sardines.
19 dec A. St.-GEORGES.

TRAITES sur Baltimore et New-York, à vendre par LAURENT MILLAUDON, 19 dec 110, rue Bourbon.

SAVON brun—300 caisses savon, brun No. 1, en magasin et à vendre par WM. C. TOMKINS & Co. 19 dec No. 19, rue de la Commune

BLANC de baleine—70 caisses blancs de baleine de New Bedford, Nos. 4, 5 et 6, recemment reçus et à vendre par W. C. TOMKINS & Co. 19 dec 91, rue de la Commune

VIN de Champagne—100 paniers champagne des marques de Lafayette, Canuel et Heree, recemment reçus et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 19 dec 91, rue de la Commune

BATISTES en couleur—10 caisses batistes assorties, récemment reçues et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 19 dec 91, rue de la Commune

MARCHANDISES de manufacture domestique—10 balles toile à draps écrue 4/4 et 3 caisses linsey constitution, récemment reçus et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 19 dec 91, rue de la Commune

FOIN—400 balles foin, en débarquement de la barque Astoria, de Portland et à vendre par ROBERT H. WHITE, 19 dec 40, rue Poydras

GENIEVRE—4 pipes genièvre de Hollande, en magasin et à vendre par R H WHITE, 19 dec 40, rue Poydras

BEURRE—15 barillets beurre de Goshen, à vendre par ROB. H. WHITE, 19 dec 40, rue Poydras

PAPIER—400 rames papier pour enveloppe, en débarquement de la goel. Dexter, de Portland et à vendre par R H WHITE, 19 dec 30, rue Poydras

CAFE—800 sacs café de Rio et de St. Domingue, en magasin et à vendre par R H WHITE, 19 dec 45, rue Poydras

HUILE—6000 gallons huile pure, pressée en hiver, à vendre par R H WHITE, 19 dec 46, rue Poydras

MAQUEREAUX—400 barillets maquereaux Nos 1 et 2, à vendre par R H WHITE, 19 dec 40, rue Poydras

FROMAGE—100 caisses fromage assorti, en débarquement du navire Orléans et à vendre par ROBERT H WHITE, 19 dec 40, rue Poydras

BEURRE—95 barillets beurre de Goshen, en débarquement du navire Orléans et à vendre par R H WHITE, 12 dec 40, rue Poydras

BRIQUES—30,000 briques supérieures, en débarquement et à vendre par E SPRAGUE, 19 dec 22, rue de la Douane

BRODEQUINS, Bottes et Souliers—10 caisses assorties, convenables pour l'usage des habitations, en débarquement du navire Denmark, et à vendre par FROST & Co., 8, Douane

CHARBON—30 boucauts charbon de pierre et charbon cassé en morceaux, et convenable à l'usage des familles, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 19 dec 16, rue de la Douane

BIERRE et Porter de Philadelphie, en barriques, et barils, constamment en main, et à vendre par JAMES D. DENEGRE, 19 dec 16, rue de la Douane

RIZ—50 boucauts et 20 demi de riz de première qualité, de la nouvelle récolte de Charleston, reçus et à vendre par J D DENEGRE, 19 dec 16, rue de la Douane

MORUE—100 caisses et 20 baquets morue de première qualité, reçues et à vendre par EDWARD SPRAGUE, 19 dec No. 22, rue de la Douane

CIGARES—300,000 cigares américains de Longnier en magasin et à vendre par EDWARD SPRAGUE, 19 dec No. 22, rue de la Douane

CORDES—117 rouleaux de cordes supérieure, le tout en chanvre, en débarquement et à vendre par LAYET & AMELUNG. 19 dec

PORC MESS & PRIME—400 barils porc mess et prime en débarquement du steamboat Rhine, et en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG. 19 dec

BOEUF MESS ET PRIME—500 barils bœuf mess et prime en débarquement, et à vendre par LAYET & AMELUNG. 19 dec

TOILES ET CORDES D'EMBALLAGE—50 pièces toiles d'emballage, 400 rouleaux cordes en magasin, et à vendre par LAYET & AMELUNG. 19 dec

GRAISSE EN TRANCHE—349 fréquins graisse nouvelle en tranches, de première qualité, en débarquement du steamboat Lenelter, et à vendre par LAYET & AMELUNG, 19 dec 17, rue du Commerce.

COTONNADES—Deux caisses jolies cotonnades très épaisses, à vendre par JAS. D. DENEGRE, 19 dec 16, rue de la Douane.

LANGUES—35 baquets langues, à vendre par E. & J. ANDREWS, 19 dec 20, rue Gravier.

CHAUX—151 barils chaux, à vendre par E. & J. ANDREWS, 19 dec 20, rue Gravier.

JAMBONS PLATS COTES—50 boucauts plats côtés de Cincinnati, en bon état, à vendre par JOSEPH LANDIS & CO. 19 dec 14, rue Poydras.

JAMBONS SOUS ENVELOPPE—50 boucauts jambons, de Cincinnati en débarquement, et à vendre par JOSEPH LANDIS & CO. 19 dec 14, rue Poydras.

EAU-DE-VIE—6 demi pipes eau-de-vie française, en magasin, et à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 19 dec 59, rue Tchoupitoulas.

GENIEVRE—4 pipes genièvre de Hollande, en magasin, à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 19 dec 59, rue Tchoupitoulas.

BEURRE—150 fréquins de Buerre de Goshen, excellente qualité à vendre par GEORGE BEDFORD, 19 dec 22, Bienville.

FROMAGE—50 barils en débarquement et à vendre par GEORGE BEDFORD, 19 dec 22, rue Bienville.

CHAUX—1900 barils chaux nouvellement faite, provenant du changement du brick Lime-Rock, à vendre par G. BEDFORD, 19 dec 22, rue Bienville.

SAVON ET CHANDELLES—300 caisses savon No. 1, marque de Boston; 100 do de blanc de baleine, marque de Boston, en débarquement et à vendre par GEO. E. COOLIDGE, 19 dec n. 56, rue Gravier.

SUCRE RAFINE—50 caisses sucre en pain, 50 barils do.; 20 barils sucre brisé, de la raffinerie de Boston, en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 19 dec

CLOUS—240 barriques de grandeurs assorties, en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 19 dec

VINAIGRE—12 tierçons et 6 barils vinaigre de cidre, en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT, 53 Camp. 19 dec

FARINE—[illegible] barils farine, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 19 dec 14, rue Poydras.

POMMES DE TERRE—[illegible] barils, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 19 dec 14, rue Poydras.

GRAISSE—[illegible] fréquins graisse en tranches, en [illegible] JOSEPH LANDIS & Co. 14, Poydras. 19 dec

LA [illegible] de Commerce tire des traites à vue, sur New-York, Baltimore, Cincinnati et St. Louis. G. O. MALL, caissier.

HUILE DE BALEINE—50 pipes huile de baleine, 5000 gallons de [illegible] [illegible] 19 dec GEO. E. COOLIDGE, 56, rue Gravier.

POMMES DE TERRE—50 barils en bon ordre, à vendre par GEO. E. COOLIDGE, 56, rue Gravier.

IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

LE PROPRIETAIRE de l'Abeille ayant reçu de Paris, un très [illegible] ASSORTIMENT DE CARACTERES DES PLUS MODERNES, se charge de toutes sortes d'impressions, telles que:

LIVRES, BROCHURES,
CIRCULAIRES, CARTES, FACTURES,
CONNAISSEMENS,
BILLETS D'ENTERREMENTS,
AFFICHES &c. &c.

Les prix seront modérés. 19 dec

COUR DE PAROISSE—No 11,897.—W. Sumner & Co contre P. Knee.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu sur les lieux; No. deux cent six, rue Tchoupitoulas, samedi, le vingt-neuf décembre courant, à dix heures du matin,

Le contenu d'un magasin d'épiceries. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. C. F. HOZEY, shériff. 19 dec

COUR DE PAROISSE—No 11,879—Edwin Carlon, vs. Louis Bertonneau & al.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le vingt deux janvier 1839, à une heure de relevée,

Sept lots de terre, situés dans le district destiné à l'agrandissement du faubourg Washington, au dessus de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de la Levée, Jumonville, Delery et Tricou désignés comme Nos six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze de l'îlet No deux, sur un plan fait par Depouilly daté du dix février 1837. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant. C. F. HOZEY, 18 dec shériff.

John McCurdy contre James Bailey.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à mon bureau, rue Madison No. 23, le lundi 31 décembre courant, à 4 heures de l'après midi.

Un lot de Meubles, saisi dans cette affaire.

Conditions comptant. B. BEAUREGARD, 19 dec Marshal.

Geo. G. Kirk contre le capitaine et les propriétaires du bateau à vapeur Teche.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le 21 janvier 1839, à une heure de l'après midi.

Le bateau à vapeur Teche, ses agrès, apparaux, &c., saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions comptant.

19 dec B. BEAUREGARD, marshal.

Albert Piernas vs. Jean Orelly & P. M. [illegible]—No. 6808.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nelle.-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le 21 janvier 1839 à 1 heure P. M. deux lots de terre situés au faubourg Washington (District Duralde) dans l'îlet renfermé par les rues Congrès, Indépendance, St. Jean Baptiste et St. Avide; les dits lots sont désignés par les Nos. 20 et 21, apert le plan fait par Joseph Pilié, voyer de la 3me. Municipalité, et déposé au bureau de Joseph Cuvillier not. pub., les dits lots mesurant chacun 31 pieds de face à la rue de l'Indépendance, sur 99 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure américaine. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Condition, comptant. B. BEAUREGARD, 19 dec marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge.—17 décembre 1838.—No. 10,346.—Alphonse Fleury contre ses créanciers.—Sur motion de M. C. N. Delery, avoué de Jn. Bte. Grounx, l'un des créanciers de l'insolvable, qui informe la Cour que l'assemblée des créanciers qui devait se tenir le 9e. jour du mois de novembre dernier, n'ayant pas eu lieu, la Cour ordonne qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable aura lieu en l'étude de Charles Foulon, notaire public, le 9e. jour du mois de janvier prochain, afin de procéder à la nomination d'un autre syndic, conformément à un jugement rendu le 27 octobre dernier.—Extrait des minutes—Bureau du greffier.

LOUIS R. COURTIN, 19 dec—3t,9ps député greffier.

100 Boucauts de beau sucre, en magasin et à vendre par G. LEGENDRE, 19 dec 13, rue Bienville.

EN débarquement du navire Orléans, et à vendre par le soussigné,
25 barillets beurre de Goshen
50 caisses fromage de Goshen
30 demi barils bœuf de Fulton Market
100 barils eau de vie de pommes, de épreuve
19 dec G. LEGENDRE, 13, rue Bienville.

BLANC DE CERUSE—500 barillets blanc de céruse pur, de Philadelphie No 1, en débarquement du navire Walter, et à vendre par JARVIS & ANDREWS, 19 dec enc Commune et Tchoupitoulas.

GEORGE W. SMITH,

Chirurgien-Dentiste, venant de Philadelphie,

A l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de s'établir au No. 166, rue du Canal, vis-à-vis de la Maison d'Etat, où il exercera sa profession dans toutes ses branches.

G. W. Smith n'étant jamais venu à la Nouvelle-Orléans, prend la liberté d'extraire de quelques lettres de recommandations dont il est porteur, les témoignages des personnes qui le connaissent intimement.

Du Rev. S. H. Tyng, de Philadelphie.

"J'ai le plaisir de vous annoncer, que j'ai eu beaucoup de relations avec M. Smith, tant personnelles, qu'en ce qui concerne sa profession. Dans ces deux capacités, je le considère comme un homme qui est digne du patronage qu'il espère. Comme dentiste, je n'ai jamais rencontré un opérateur qui lui soit supérieur, et je suis convaincu que quiconque fera une fois usage de ses talents, ne craindra pas de lui donner toute la confiance que pourrait avoir ceux qui ne le connaissent pas qu'il s'acquittera à leur satisfaction des opérations qui lui seront confiées. J'ai été à même de le juger par les nombreuses opérations que ma famille et moi, avons eu l'occasion de lui faire faire."

STEPHEN H. TYNG.

Du Rev. J. J. Robertson, missionnaire en Syrie [Grèce].

"Je me suis rendu à Philadelphie, afin de voir le docteur les dents par le Dr. Smith. Cette opération fut faite par lui, en main de maître, et la facilité et l'habileté qu'il ont conduite cette opération, sont au-dessus de tout éloge."

Références—Jacob Wilcox, Thos. Allen, Clarke & Co, Slocomb, Richards & Co, Culbert, Budd, Wm. Clarke Junr, H. L. Bennet, E. Hyde Junr., Nouvelle-Orléans. 19 dec—3

PROPRIETE DE GRANDE VALEUR, OFFERTES EN VENTES PRIVEES.—Le soussigné devant, au mois de mai prochain, partir de l'Etat, pour quelque temps, offre à vendre une propriété, dans l'îlet entre les rues Girod, Tchoupitoulas, la nouvelle rue de Lafayette, et la rue du Commerce, faubourg Ste-Marie, attenant la plus commerciale de la Nouvelle-Orléans, savoir:

QUATRE MAISONS DE RESIDENCE, Nos. 114, 118, 122 et 124, rue Tchoupitoulas, maintenant louées à bail, à raison de $1800, jusqu'au 1er. de novembre prochain. De plus, le magasin No. 126, même rue, et occupé par le propriétaire.

DEUX MAISONS DE RESIDENCE, avec magasins en bas, Nos. 96 et 98, rue Girod. La première est louée par l'année, à $1600, et l'autre à $1600.

SEPT MAGASINS, rue de la Commune, Nos. 53, 57, 59, 61, 63, 65 et 67, tous chacun $1600, on peut en obtenir $1000 à la saison prochaine.

Ces propriétés seront vendues à un crédit de 1, 2 et 3 ans, et à une juste estimation.

18 dec—3 D. T. WALDEN, 126, rue Tchoupitoulas.

PAPIER à enveloppes—500 rames, à vendre par GEO. E. COOLIDGE, 18 dec 56, rue Gravier

MAQUEREAUX—90 demi barils No. 3, à vendre par G. E. COOLIDGE, 18 dec 56, rue Gravier

BISCUITS—20 barils en magasin, à vendre par KIDDER & HEAD, 18 dec 24, rue Poydras.

SEL—600 sacs sel de Liverpool, fin et en bon ordre pour expédié, à vendre par KIDDER & HEAD. 16 dec

MULETS—Quatorze paires de superbes mulets du Kentucky, à vendre à terme ou à échanger pour du sucre. 18dec—3t STARKEY & WHITTINGHAM.

Aux Messieurs de la Nouvelle-Orléans et autres, etoi [illegible] de la ville.

JAMES & TAYLOR, de l'ancienne maison Alfred F. James, favorablement connus de plusieurs marchands de cette ville, comme propriétaires de l'Etablissement de Tailleur, au coin, rue Maiden Lane, No. 69, New York, informent respectueusement leurs amis et le public en général, qu'en d'eux à l'intention de faire un tour à la Nouvelle-Orléans vers le commencement de décembre, pour y apporter un assortiment d'HABILLEMENTS qu'ils vendront pour du comptant aux mêmes prix qu'ils les vendent à New-York. Leur assortiment consistera en articles des plus à la mode, tels que Levites et Habits, Surtouts, Pantalons et Gilets de dessous, des plus beaux qui aient été offerts en vente encette ville. Pour l'information des personnes qui n'ont pas été visiter leur établissement à New-York ils disent qu'ils y vendent à des prix moindres de 20 pour cent que ceux des magasins de tailleurs aux meilleurs marchés, et que dans leur coupe et leur confection ils ne sont surpassés par personne. On donnera à temps avis de l'arrivée de ces marchandises et de l'endroit où elles devront être exposées; et comme le séjour de l'un d'eux ne sera nécessairement que de peu de durée, ils espèrent que leurs amis s'empresseront de venir faire leur choix aussitôt l'arrivée de leurs habillements.

☞ Les marchands et particuliers sont informés que MM. James & Taylor se chargeront avec plaisir de tous les ordres qu'ils pourraient leur donner pour leur manufacture ou pour la fourniture d'habillements de toutes genres, à des prix extraordinairement bas. 23 nov—☞

CARMAN & McMAHON,

Marchands Commissionnaires,

Ont transporté leur Magasin aux Nos. 41 et 43, rue Poydras, Nouvelle Orléans. 17 dec

FARINE—250 barils en débarquement et à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS. 17 dec

WHISKEY—100 barils en débarquement du steamer Diana, et à vendre par 17 dec FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

HUILE—300 gallons huile de sperme pressée en hiver; 25 barils do. de baleine, pressée en automne, plus, 10 barriques do. contenant de 20 à 40 gallons chaque, à vendre par ASHBRIDGE & JENKINS, 17 dec 65, rue de la Commune

DOUBLONS—600 doublons patriotes, à vendre par G. GREEN & BROTHER, 19 dec 28, rue du Camp

MARCHANDISES de manufacture domestique—16 caisses toile à chemises blanchie, 7/8, 5 do. toiles à corsets; 30 balles toile à draps écrue, 4/4, 8 de toile écrue à chemises 3/4 et 7/8; en débarquement du navire Adrian et à vendre par GREEN & BROTHER, 17 dec 28, rue du Camp

CAFE de la Havane—40 sacs de la nouvelle récolte et de première qualité, en débarquement du brick Joven Henrique, et à vendre par ABRAHAM TRIER, 17 dec 24, rue Gravier

LIMONS—50 caisses, en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 17 dec 24, rue Gravier

SUCRE en pains—147 barils, en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 17 dec 24, rue Gravier

EAU-DE-VIE DE PECHES—50 barils, à vendre par CARMAN & McMAHON, 17 dec 41 et 43, rue Poydras.

EAU-DE-VIE DE POMMES—15 barils, vieille qualité, à vendre par CARMAN & McMAHON, 17 dec 41 et 43, rue Poydras.

FARINE—100 barils double superfine, à vendre par CARMAN & McMAHON, 17 dec 41 et 43, rue Poydras.

TABAC—100 caisses tabac de la Virginie, à vendre par CARMAN & McMAHON, 17 dec 41 et 43, rue Poydras.

CIGARES—[illegible] de la Havane, à vendre par CARMAN & McMAHON, 17 dec 41 et 43, rue Poydras.

LES soussignés offrent à vendre treize caisses pesées [illegible] ayant droit au drawback, et convenables [illegible] [illegible] & MACARTY, 18 dec—6 [illegible], rue Bourbon.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 20 décembre

1ère. représentation de

LES IMPRESSIONS DE VOYAGE,

Vaudeville nouveau en deux actes, par Xavier, Duvert & Lauzanne.

LOUISE OU LA REPARATION,

Vaudeville en 2 actes, de Scribe.

On commencera à 6 heures et demie précises.

SALLE DE LA BOURSE SAINT-LOUIS.

JEUDI, 20 DECEMBRE 1838.

GRAND CONCERT

Donné par Mme. GARCIA RUIZ et plusieurs artistes, qui firent partie de la troupe Italienne.

PROGRAMME.

Première partie.

1°. Duo de Belisario chanté par Mme. E. Rossi et Mr. Cavenini. — Donizetti.
2°. Romance d'Alice de Robert le Diable, par Mme. Ellerman. — Meyerbeer.
3°. Duo d'Elisa e Claudio, par Cavenini et De Rosa. — Mercadante.
4°. Air varié pour violon, par Mr. — Beriot.
5°. Cavatine de Romeo et Montecchi e Capuleti, par Mme Garcia Ruiz. — Bellini.

Seconde partie.

1°. Air: "Grâce" de Robert le Diable, par Mme. Ellerman — Meyerbeer.
2°. Air de Torquato Tasso, par Mlle. Gazzo — Donizetti.
3°. Duo de Guillaume Tell, par Mme. Galli et M. amateur — Rossini.
4°. Grand duo de la Norma, par Mmes. Ruiz et Elleman — Bellini.

On pourra se procurer des billets chez Mrs. E. Johns & Co. encoignure Commune et St.-Charles; et chez Mr. Nozée et Brocard, rue de Chartres.

Prix d'entrée, $1 50.

On commencera à 8 heures précises. 19 dec—3

AVIS.—Ms. E. BERTUS a l'honneur d'informer les pères et mères de famille, que ses classes de danse pour les demoiselles, seront à l'avenir fixées aux jours suivants:—Les mardis, jeudis et samedis, de 4 à 6 heures du soir.

Il informe aussi le public qu'il donnera à son bénéfice, le 24 décembre, un

GRAND BAL PARE

Précédé d'un Bal d'Enfants.

☞ Les petites affiches donneront les détails du Bal. 19 dec—6

REENGAGEMENT DU SIGNOR BLITZ,

POUR QUELQUES SOIREES SEULEMENT,

AU MUSEUM DE PLOUGH,

Conjointement avec

Herr Schmidt,

Célèbre dans les Expériences de Physique amusante et de Mécanique.

LE propriétaire informe respectueusement les habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de contracter un second engagement avec le Signor BLITZ, et qu'il est heureux de pouvoir leur annoncer qu'il a en outre augmenté l'attrait de son Museum, en faisant un engagement avec Herr Schmidt, qui paraîtra dans les soirées avec le Signor Blitz.

Ce soir, 19 Décembre,

Le spectacle commencera par

THAUMATURGIES,

Par le Signor Blitz, qui exécutera ses tours les plus remarquables, ainsi que le tour extraordinaire Du Feu. Après cela

Herr Schmidt

Fera ses Expériences de Chimie amusante, et fera prendre le

GAZ NITRO-OXIGENE,

Expérience dans laquelle on verra les effets singuliers qu'il produit sur ceux qui en aspirent. Le tout sera terminé par l'Exhibition optique du superbe

FEU D'ARTIFICE.

Prix d'entrée, pour le tout: $1. Enfans: moitié prix. — Les portes seront ouvertes à 6 heures, et le spectacle commencera à 7. 19 dec—2t,17-19

GRAND SPECTACLE.

Vendredi, 21 decembre 1838.

Dans la Salle de la Bourse St. Louis.

Mr. SCIARRA, ainsi sa famille, équilibristes et gimnastes, un des plus grands athlètes qu'on puisse avoir vu dans notre temps, après avoir travaillé dans les meilleurs théâtres d'Europe, d'Afrique et d'Amérique, et en présence des plusieurs souverains, a l'honneur de prévenir le public qu'il a à lui un genre de spectacle tout nouveau de son invention et si perfectionné, lequel ne laissera rien à désirer pour rendre satisfaits les spectateurs qui voudront lien l'honorer.

La description du spectacle sera journellement annoncée par de grandes affiches.

On commencera à 6 heures et demie précises. La bureau pour la distribution des billets, sera ouvert à 5 heures, dans ladite Salle.

On trouvera des billets à l'Hôtel St. Charles, Café des Arcades, Café de la Salle de la Bourse, Café Davis.

Prix d'entrée $1, Enfans moitié prix. 13 dec 3m

TIRAGE DE LA GRANDE LOTERIE D'ETAT

Classe No. 65—Numéros sortis.

16—55—16—50—56—57—48—72—75—30—36—51—39

TIRAGE AUJOURD'HUI

Un gros lot de

20,000 PIASTRES,

LES BILLETS, SEULEMENT $4 00. ☞

GRANDE LOTERIE D'ETAT,

Classe No. 66.

Autorisée par la Législature de l'Etat.

Devant être tirée vendredi 21 décembre 1838, à 5 heures P. M., à l'Hotel Bishop.

S. DAVIS & Co.—Directeurs.

75 Numéros ballotés—12 sortent.

PROGRAMME.

1 Lot de	$12,000		$12,000
1	3,000		3,000
1	2,000		2,000
1	1,500		1,500
1	1,400		1,400
1	1,100		1,100
1	1,000		1,000
2	900		1,800
2	600		1,200
3	500		1,500
10	300		3,000
10	200		2,000
10	150		1,500
10	100		1,000
10	60		600
10	50		500
20	40		800
60	25		1,500
100	20		2,000
126	15		1,890
63	10		630
63	5		315
1780	4		7,120
3780	2		7,560
23436	1		23,436

27914 Lots s'élevant à $185,078

Billets entiers, $4—Moitiés $2—Quarts $1.

Paquets de 25 billets pour $ 100, garantis devoir tirer au moins $46.

Paquets de 25 demi billets, pour $ 50, garantis devoir tirer au moins $23.

Paquets de 25 quarts de billets, pour $25, garantis devoir tirer au moins $11. Pour paquets ou simples billets, s'adresser au Bureau des Directeurs, rue de Chartres No. 16. 19 dec

TIRAGE DE LA LOTERIE DE L'ECOLE GRATUITE—Classe No. 49.

Numéros sortis.

3—[illegible]—1—6—49—51—56—61—11—41—[illegible]

TIRAGE JEUDI,

UN GROS LOT DE $20,000

LOTERIE

DE L'ECOLE GRATUITE, CLASSE No. 50,

Devant être tirée Jeudi, 20 Décembre 1838, à 5 heures de l'après-midi, à l'Arcade de Bank.

T. K. MEAD, Directeur.

75 numéros dans la roue—12 sortent.

1 lot de	$10,000		$10,000
1	3,000		3,000
1	2,000		2,000
1	1,500		1,500
1	1,500		1,500
1	1,000		1,000
5	1,000		5,000

10 lots de $600—10 do. de $250—10 do. de $200 et autres, s'élevant à $165,170. Les billets gagnants seront payés comptant aussitôt le tirage.

Billets $5—Demi-billets $1 50—quarts de billets $75.

Paquets de 24 billets $75, garantis devoir tirer $36 et pouvant tirer quatre des plus gros lots.

Portions de billets en proportion. Pour les billets, s'adresser au Bureau du directeur, No. 43, rue des Magasins, près du bureau du Bulletin, et No. 3, à l'Arcade. 18 déc—3

PENSIONNAT ET EXTERNAT

DE DEMOISELLES.

Dirigé par Mme. Granet,

Rue Philippa, près de la rue du Canal.

Les classes de Français sont faites par M. Granet. 27 nov

A VENDRE par le soussigné, une grande partie de châle cachemir brodés, 6/4 et 6/4; cheminettes de batiste brodées, et divers autres articles convenables pour le marché de Mexique. E. LELOUP, 55, rue Chartres, entre Bienville et Douane. 17 dec—3

ARGENTERIE—Récemment reçu et à vendre par le soussigné, un superbe assortiment d'Argenterie, consistant en cuillères et fourchettes de tables, unies et à filets, dito à dessert, cuillères à soupe, cuillères à thé et à sel, pincettes à sucre, cuillères et fourchettes pour enfans, aussi, tasses en or, chaînes de sûreté, &c, qu'il offre à vendre à des prix raisonnables.

☞ On donnera les prix les plus élevés pour de la vieille argenterie en échange de la neuve, au No. 81, rue de Chartres.

17 dec—3 LOUIS MUH.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Dr. Baudot a transporté son domicile, rue de la Douane, no. 179, entre Bourgogne et Rempart. Il a conservé un office chez M. Deleche, pharmacien, encoignure Bourbon et Dumaine, où on peut le demander. 18 déc—8

COLLEGE DE VERSAILLES.—Le Prospectus du Collège de Versailles vient de paraître; on peut se le procurer, en s'adressant de midi à 2 heures, à M. E. Barthe, avocat, rue Royale, entre St.-Pierre et Toulouse; chez M. Ale. Moss, libraire, rue Royale, entre Toulouse et St.-Louis, et chez Mr. Lelièvre, libraire, rue Royale, encoignure Ste. Anne. L'ouverture des classes est fixée au 15 de janvier prochain. 15 déc—15

LES soussignés achètent des billets des banques, qui n'ont pas cours. ROBINSON & Co. 18 dec 45, rue du Camp.

LES soussignés achètent et vendent de l'argent du Texas. ROBINSON & Co. 18 dec 45, rue du Camp.

DOUBLONS—500 doublons espagnols et mexicains, à vendre par ROBINSON & Co. 18 dec 45, rue du Camp.

MELASSE—60 barils mélasse en bon ordre, en débarquement de la goëlette Sara, à vendre par DEVEZIN & DOSSAT, 19 dec 59, Tchoupitoulas.

WHISKEY RECTIFIE—100 barils, en débarquement du steam-boat Diana, à vendre par CARRERE, DARAN & Co. 18 dec 11 et 15, rue St-Louis.

TRAITES sur Louisville et St. Louis, à 60 jours, à vendre par WM. G. HEWES & Co. 18 dec rue Natchez.

CAFE de Java—300 sacs café prime du gouvernement, récolté depuis trois ans, et à vendre en quantité convenable aux acheteurs par BOGERT & HAWTHORN, 18 dec 63, rue Gravier

CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux cordes du Missouri, entièrement manufacturé en chanvre et à vendre par BOGERT & HAWTHORN. 18 dec 63, rue Gravier

BOEUF prime—10 barils bœuf prime, dernièrement inspecté, en bon ordre, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 18 dec 63, rue Gravier.

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre à des conditions avantageuses: 500 caisses thé poudre à canon et impérial; 30 caisses tabac mâcher, tafia, 2 demi pipes eau de vie française; vin d'Oporto, de Malaga supérieur en caisses; vin de sherry de do. 18 déc. VAN WYCK & Co. 25, rue du Camp

VINS—30 quarts et demi quarts barriques vin de madère; 150 caisses sherry pâle et brun, de 1 douzaine chaque, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 18 dec 63, rue Gravier.

AGENT de la Banque de l'Ouest du Mississipi, [illegible] ROBINSON & Co. Ne 45, rue du Camp

A [illegible] de Kentucky, de l'Ohio et de l'Illinois, à vendre par ROBINSON & Co. No. 45, rue du Camp

POUR LA MOBILE.

LE steamer GIRAFFE, à basse pression, capitaine Swiler, partira du haut du chemin de fer, pour le port ci-dessus, jeudi prochain 20 du courant, après l'arrivée des chars de midi. 19 déc

POUR CINCINNATI, WHEELING & PITTSBURG—Le steamer RELIANCE, capitaine Scott est maintenant prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus et tous les lieux intermédiaires, et partira très prochainement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras, ou à JOSEPH LANDIS & CO. 19 dec 14, rue Poydras.

MALLE DES ETATS UNIS—Pour le Bayou Sara et Plaquemines—Le superbe bateau à vapeur, pour passagers, BRILLIANT, capitaine Hunt, ce bateau à toutes ses chambres séparées et continuera ses voyages réguliers mercredi 19 du courant, à 10 heures du matin, et dimanche à la même heure pour Plaquemine, et continuera à faire des voyages régulièrement le reste de la saison, en partant ponctuellement à l'heure indiquée. Il y a des chambres séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à ADAMS & WHITTALL. 19 déc

POUR GALVESTON, —Texas.—Paquebot régulier, pour Lundi 24 décembre.—Le bateau à vapeur CUBA, à basse pression, du port de 680 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, ayant deux bouilleurs en cuivre, commandé par le capitaine J. B. Carson, partira positivement comme il est ci-dessus mentionné, Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser au wharf de la rue Girod, ou à BOGERT & HAWTHORN, No. 63, rue Gravier.

POUR LA MOBILE—Le steamer LAMPLIGHTER, il est maintenant prêt à recevoir son chargement, au bout du chemin de feu Pontchartrain. Il partira pour le port ci-dessus jeudi, 20 du courant, après l'arrivée des chars de midi. WALKER, KNIGHT & Co. 18 dec 26, Nouvelle Levée

POUR BORDEAUX—Le navire VAILLANT, classé A 1, fin voilier, commandé par le capitaine Bienvenu, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira le 1er. janvier prochain. Pour le reste du fret, 300 balles ou la valeur, s'adresser au capitaine à bord, très rangées de navigation au dessous du rail road, ou à SORBE & Co. 16 déc—16 118, rue Royale

POUR BOSTON.—Le navire JUPITER, classé A 1, fin voilier, partira très prochainement pour le port ci-dessus. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, s'adresser à 19 déc L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

Ligne de Paquebots de Lombard.

POUR BOSTON.—Le paquebot CHEROKEE, classé A 1, capt. Loring, ayant la moitié de son chargement engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste de son fret, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue St. Joseph, ou à JOHN A. MERRITT, 19 déc 53, rue du Camp.

POUR LA HAVANE—Le brick R. GRONING, paquebot régulier, capitaine Landon, partira très incessamment pour le port ci-dessus. Pour fret de 200 barils ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à 18 dec R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Le navire LA GRANGE, classé A 1, capitaine Marshall partira très-prochainement. Pour fret de 160 balles de coton, ou passage, s'adresser à 18 dec R. GRONING & Co.

POUR LA MOBILE—La goélette ATLANTIC, capitaine Peterson, reçoit en ce moment du fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bassin du nouveau canal ou à WALKER, KNIGHT & Co. 17 dec 26, Nouvelle Levée

POUR LA HAVANE—La goélette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre LOUISA, capitaine Morton, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous le plus bref délai. S'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS, 17 déc 65, rue de la Commune

POUR SAVANNAH—Le beau brick fin voilier doublé en cuivre KENTUCKY, capitaine Hatch, a besoin de l'encombrement de 50 boucauts pour compléter son chargement et partira sous le plus bref délai pour le port ci-dessus; pour fret duquel, ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord, à 6 rangées au dessous du rail road, ou à WOOD & SIMMONS, 17 dec 60, rue des Magasins

POUR LA HAVANE—Le brick espagnol EMILIO, bien connu, capitaine Sust, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à 17 dec M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR NEW-YORK—Le brick classé A1, MISSISSIPI, capitaine Schoofield, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira sous peu. Pour fret de 50 boucauts de sucre, ou pour passage, s'adresser à 17 dec GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.

POUR LA HAVANE—La goélette GMIKA, fine voilière et de première classe, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Hunter, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD, 17 dec 24, rue Poydras.

POUR LA VERA CRUZ—La goélette fine voilière LILIA, ayant une partie de son chargement engagé, devant partir sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au consignataire, rue Royale, No. 224. 15 déc—3 ED. PIQUET.

POUR ST YAGO DE CUBA—La jolie goélette fine voilière WATER WITCH, capt. J. Dupouy, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co. 15 dec 19, rue Toulouse.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand—Devant succéder au navire Archer—La barque GAZELLE, capitaine Eldridge, est maintenant prête à recevoir son chargement, et partira sans délai. Pour fret s'adresser vis-à-vis du marché aux légumes, ou à JAMES D. DENEGRE, 15 dec 16, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK—Pour passage seulement—Devant partir le 20 courant, le brick COCHICO, classé A1, fin voilier, capitaine Crosby, ayant son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus, au jour indiqué. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 15 dec 22, rue Bienville.

AVIS est donné au public de ne pas négocier un billet de $300, tiré par François Correjolles & Dabché, à l'ordre, et endossé par J. P. Correjolles et le soussigné. Le dit billet a été perdu le 14 courant dans la rue Trémé, près de l'endroit de l'incendie, ainsi que d'autres papiers. 18 dec—3 JAMES LOWRIE.

WHISKEY de Mall—Cinq pièces vieux whiskey écossais, fine, pour vendre par BOGERT & HAWTHORN, 18 dec 63, rue Gravier

CAFE de Rio—3000 sacs café vert, première qualité, en débarquement du navire Ardis, venant directement de Rio, et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 18 dec 63, rue Gravier

CORDES d'emballage—500 rouleaux cordes, en magasin et à vendre par VAN WYCK & Co 18 dec 25, rue du Camp

HABILLEMENS—[illegible] caisses habillemens faits, consistant en habits bleus, bruns, levites et surtouts, &c, à vendre à bon marché par VAN WYCK & Co. 18 déc 25, rue du Camp

FARINE—350 barils farine fraîche superfine, en débarquement et à vendre par GEO. BUCHANAN & Co. 18 dec 68, rue du Camp.

A VENDRE par le soussigné en débarquement du Méridien, venant de Bordeaux;
200 caisses fruits à l'eau de vie,
300 do cérises, do.
600 paniers anisette,
2 caisses de 50 bouteilles vinaigre à l'estragon.

Il a continuellement en magasin un assortiment de vins rouge et blanc, en barriques et caisses, liqueurs, fruits &c. J. B. OLIVIER, 18 dec—3 Rue Royale, No. 147.

ON désire trouver à acheter, une domestique sachant faire la cuisine, blanchir et repasser. On en donnera un prix raisonnable. S'adresser par lettre à la poste, déposée à la boîte no. 365. 18 déc—10

CHANGE sur New-York, de 5 à 16 jours de vue, de sur Paris à 60 jours de vue. A vendre par LABUE & PREVOST, 18 dec—3 No 6, rue Royale.

HUILE DE LIN—15 tierçons huile de lin, de l'étranger, en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS, 18 décembre Enc Commune et Tchoupitoulas.

BILLETS DE L'ILLINOIS—5000 piastres en billets de l'Illinois; aussi, des billets de l'Alabama, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 18 dec Encoignure Commune et Tchoupitoulas.

BILLETS DE LA BANQUE de Massachusetts, de la somme de mille piastres, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 18 dec Enc. Commune et Tchoupitoulas.

CHARBON DE CANNEL—A bord du navire Rotschild, de Liverpool, à vendre par S. HEATH & Co. 18 dec 49, rue du Camp.

SEL—8000 sacs Sel gros et fin, de Liverpool, attendu journellement, à vendre par L H GALE, 93, Commune. 18 déc

BOTTES—Un envoi de Bottes fines, reçu et à vendre par KIDDER & HEAD, 18 dec 24, rue Poydras.

CAFE—30 sacs café vert de la Havane, reçus par la goëlette Emma, à vendre par KIDDER & HEAD, 18 déc 24, rue Poydras.

UN nouveau récompense, et point de frais payés—La récompense susdite sera payée pour l'arrestation du mousse George Gilbert Fenton, qui s'est échappé du brick Eagle, de Philadelphie. S'adresser à JOHN MARTIN, 18 déc Capitaine du brick Eagle.

SATINET—Un[illegible] reçu par le Denmark, de Boston, en magasin et à vendre par KIDDER & HEAD, 18 déc 24, rue Poydras.

SUCRE—50 boucauts, en débarquement vis à vis la rue Conti, à vendre par GOURDAIN & BENIT, 19 déc 16, rue Conti.

MELASSE—20 barils sur la Levée, à vendre par GOURDAIN & BENIT, 18 dec 16, rue Conti.

HUILE DE BALEINE—15 barriques huile de baleine pour l'hiver, venant directement des manufactures; 50 barriques et barils dito d'automne, à vendre à bon marché pour clore une consignation, par COIT & Co., 20, Douane. 18 déc

CUIVRE—50 caisses cuivre en feuilles, de 14 et 22 onces, 20 do toile en feuilles de 10 sur 18; 450 feuilles détachées de 10 sur 13; 50 boulons en cuivre d'un pouce, et d'un pouce et demi, à vendre par COIT & Co., 20, Douane. 18 déc

BLANC DE BALEINE—200 caisses de première qualité, à vendre par COIT & Co. 18 déc 20, rue de la Douane.

FERBLANC—3000 caisses des marques les plus renommées, à vendre par COIT & Co. 18 déc 20, rue de la Douane.

CHATAIGNES—50 barils châtaignes, en magasin et à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 18 déc 22, Vieille Levée.

PORC—150 barils prime et mess inspecté, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 18 déc 22, Vieille Levée.

GRAISSE—120 barillets et 20 barils, en débarquement du steamer Hudson, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 18 déc 22, Vieille Levée.

LANGUES DE BOEUF—3 demi barils, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 18 déc 22, Vieille Levée.

BOEUF—40 barils mess et prime et boeuf inspecté, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 18 déc 22, Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MERCREDI, 19 du courant, il sera vendu, à 4 heures après midi, sur la Levée, au faubourg Marigny, vis à vis la rue d'Espagne,

Un lot de vin rouge, bonne qualité, de vin blanc

Conditions à la vente. 19 déc—1

PAR HERNANDEZ & WHITING.

Meubles à Pensée.

IL sera vendu samedi, 22 du courant, à 4 heures du soir, au No 12, rue Dumaine, près la Levée

LES MEUBLES DE LA SAINTE MAISON,

Consistant en sofas d'acajou, chaises, armoires, bois de lits, tables, pendules, glaces, tables, tableaux et autres articles. 19 dec—4

PAR DORIOCOURT & DIDION.

SAMEDI prochain, 29 décembre courant, à la Bourse de Cité, à midi, il sera vendu une jolie maison toute neuve, briquetée entre poteaux, située rue Robertson, entre St-Philippe et Ursulines, bâtie sur un terrain de 33 pieds français de face à la rue Robertson, sur 120 pieds de profondeur; cette maison est composée de six appartemens au rez-de-chaussée, à six chambres à la remise, cuisine en madriers, en chaînes, puits et latrines en briques.

Plusieurs terrains et maisons.

Conditions à la vente. Pour achat à l'amiable, s'adresser à DIDION, courtier, passage de la Bourse.

Les prix de vente devant Mr. Cuvillier, publique aux frais des acquéreurs. 19 dec—4

PAR GUINAULT & DELASSUS.

Rue St-Louis, No. 19

IL sera vendu le samedi, 29 décembre 1838, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, à la folle-enchère, et pour le compte et risque de Mr. J. Furland, adjudicataire pour la vente de M. W. Fellermann, qui n'a pas rempli les conditions de la vente publique qui lui a été faite le 3 novembre dernier,

La négresse FANNY, âgée d'environ 30 ans, domestique enfance dans le pays, avec ses deux enfans, Julien âgé d'environ 7 ans, et Rose, de 4 ans.—Fanny est excellente blanchisseuse et repasseuse, cuisinière et bonne domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.—Le vendeur croit devoir déclarer que la dite Fanny s'est absentée une fois.

Conditions.—Un quart comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets datés du 3 novembre 1838, endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 16 dec—4t,19,22,25,28

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le mercredi, 19 du courant, à leur magasin d'encan, rue de la Vieille Levée, No. 7, à 10 heures du matin, un bel assortiment de coutellerie anglaise, récemment importée, et consistant en pen-knives, couteaux, sur cartes par douzaine, à une et deux lames, en lots convenables aux acheteurs, un grand assortiment de marchandises sèches, souliers, bottes, grocerie, liqueurs, vins, etc., etc., et meubles. 19 dec—3

LEGION DE LA LOUISIANE

Nouvelle-Orléans, 7 Décembre 1838.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, dimanche 23 décembre à 10 heures précises du matin, pour célébrer l'anniversaire du 23 décembre 1814.

Une distribution de cartouches et de [illegible] sera faite sur la Place d'Armes.

Les commandans de compagnies devront faire une inspection rigoureuse des fusils et gibernes.

Le major commandant l'artillerie fera tirer un salut de 26 coups de canon à la pointe du jour.

Le capitaine de la compagnie des Lanciers se rendra une heure avant la revue, sur la Place d'Armes avec sa compagnie pour fermer la grille et garder les portes. Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la Légion.

Le major-général Gaines de l'armée des Etats-Unis a annoncé, que son intention est de passer la Légion en revue.

14 déc D. AUGUSTIN, Aide-de-Camp.

VOLTIGEURS D'ORLEANS—Attention!—Revue au Lundi.—La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 23 courant, à neuf heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous. Equipement complet, tenue d'hiver, avec guêtres, gants jaunes et bretelle rouge au fusil. Par ordre du capitaine.

19 dec F. EMELET, sergent-major.

VOLTIGEURS, ATTENTION.—La Compagnie prendra les armes dimanche prochain, 23 du courant, à 8 heures du matin, pour une sortie d'obligation, ordonnée par le Brigadier-général J. B. Plauché, afin de célébrer l'anniversaire du 23 décembre 1814.

La compagnie s'assemblera au lieu ordinaire du rendez-vous, en pantalons en drap et bas en cuir. Par ordre du capitaine.

19 déc F. EMELET, Sergent-major.

CARABINIERS D'ORLEANS—Attention!—La compagnie se réunira dimanche 23 du courant à 9 heures du matin, avec un armement complet, casques et panache blanc, pour une revue du [illegible], afin de célébrer l'anniversaire de 23 de décembre de l'année 1814. Se rendre à la réunion, équipement complet.

Par ordre du capitaine.

FCO. A. GARCIA, Sergent premier.

JAEGER ACHTUNG!—[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

J. C. WAGNER, Oberjaeger.

GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!—Revue au Lancer.

Les deux Compagnies prendront les armes dimanche prochain, 23 du courant, à 9 heures précises du matin, et se réuniront au lieu ordinaire du rendez-vous, avec équipement complet, tenue d'hiver, avec baïonnettes, gants jaunes, et bretelle rouge au fusil.

Par ordre du Capitaine.

17 dec ANT. DUBUC, Sergent-major.

LANCIERS D'ORLEANS—Ordre de service.

LA compagnie se réunira à cheval, dimanche prochain 23 du courant, à 8 heures du matin, en grande tenue d'hiver avec armes, accoutrement et harnachement complet.

L'appel sera fait une demi heure après, d'après son règlement. Lieu de rassemblement, derrière la place en chaussée de St. Antoine

On espère que les membres seront ponctuels à l'heure et en bonne tenue.

Par ordre du capitaine Mandeville.

19 dec L. POMAREDE, M. L. Chef.

CAVALERIE D'ORLEANS—Attention!—La compagnie montera à cheval, dimanche prochain, le 23 décembre courant, à 8 heures précises du matin, en uniforme d'hiver, équipement complet et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous. Par ordre du capitaine.

19 nov—3 J. CUVILLIER, Maréchal des logis chef.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.—Vous montrez à cheval, dimanche prochain, 23 du courant, à neuf heures précises du matin, équipement complet, lieu ordinaire du rendez-vous.

18 dec E. PLANCHARD, Maréchal des logis chef.

RICKER, HADLEY DAVIS & CO.

Marchands Commissionnaires,

Agents de la Banque de l'Union du Mississipi, No. 26, rue du Camp.

13 déc—1m Nelle. Orléans.

$50 DE RECOMPENSE—Attendu que des personnes malintentionnées, ont, dans la nuit du 16 décembre, après minuit du dernier train des chars revenant de la Course, endommagé un des wagons de la compagnie du chemin à conduits de la N. Orléans et de Nashville, qui se trouvait à la jonction des chemins de fer, et [illegible], le bureau de la compagnie offre la récompense ci-dessus à la personne qui fera découvrir les coupables, pour qu'ils soient traduits devant les tribunaux.

"Il est de plus décrété &c. Que toutes personnes qui volontairement, par quelque moyen que ce soit endommageront ou préjudicieront aucun des chemins ou propriétés d'aucune compagnie en vertu de cet acte, ou à aucune portion desdits chemins, aux wagons, voitures, chars, ou machines dépendant desdits chemins, ou chemins à conduits, seront condamnés chacun pour tel préjudice, seront censées responsables, et seront en outre condamnées à une amende qui n'excèdera pas mille piastres, ou à un emprisonnement qui n'excèdera pas deux ans, ou à l'une et l'autre de ces deux peines à la fois, à la discrétion de la Cour;

Avis est en conséquence donné, qu'une récompense de cinquante piastres est offerte pour les informations que l'on pourrait fournir, qui tendraient à découvrir le ou les coupables.

16 dec—3 JAMES H. CALDWELL, Président.

AVIS—La société médicale de la Nouvelle Orléans, pensant que la publication des observations et mémoires qui lui sont envoyés pourrait avoir un but d'utilité, a résolu de faire imprimer, sous le titre de Journal de la Société Médicale de la Nouvelle Orléans un recueil qui paraîtra tous les trois mois dans le format in octavo.

Tout travail ayant trait aux sciences dites médicales, et qui présentera quelque intérêt, trouvera place dans ce journal, soit qu'il ait été envoyé par un de ses membres ou par une personne étrangère à la société.

Un comité nommé par elle est chargé avec soin cette publication.

Elle espère que tous ceux qui prennent une part quelconque aux progrès de la science, concourront à un abonnement. Son but étant d'être utile et non de spéculer, elle a fixé le prix de l'abonnement pour une année à la somme de trois piastres, payables d'avance chez son trésorier, Mr. Guenichamps, pharmacien, encoignure des rues Royale et St. Louis.

Le 1er No. du Journal paraîtra le 1er janvier prochain. Le secrétaire-général,

18 dec—10 SABIN MARTIN.

AVIS—Le sieur ANDRE MARCHESSEAU, a l'honneur de prévenir MM. les habitans et les personnes de la ville envers lesquelles il s'est engagé de livrer des marchandises venant de Bordeaux, qu'ayant reçu une prochaine expédition, il en continuera la livraison cette semaine et assure pouvoir tout livrer d'ici à une vingtaine de jours.

L'époque de la fin décembre étant très rapprochée, il craint de ne point avoir le temps d'[illegible] de cœur à tout; et quoiqu'éloigné de penser qu'en faisant cet avis il rencontrer quelques personnes défiantes, exposant peut-être du retard, il croit devoir pour celles qui se préoccuperaient dans le cas (personnes qu'elles pourraient avoir attendu à la décision du paiement) venir rappeler à leur souvenir la close ci-dessus dans la grande partie du courant de janvier—la voici: les livraisons devront s'effectuer dans le courant des deux derniers mois de cette année au domicile à quelques jours du [illegible]. C'est donc les derniers mois de la close qui le mettent à l'abri de désagrémens. 18 déc—3

PIANO—Un beau piano carré, en bois de rose, fait dans la dernière goût et à table d'harmonie plaquée, à vendre à bon marché, au No. 26, rue du Camp, près celle Poydras. 17 dec—6

NOURRICE A LOUER—Une négresse âgée d'environ trente ans, elle est saine, a des habitudes réglées et a de bonnes dispositions. S'adresser au bureau de cette feuille. 18 dec—4

A VENDRE en magasin, par le soussigné,
400 Onces Sulfate de Quinine Pelletier;
100 Caisses Cuir[illegible];
300 Caisses Vin Rouge;
1 Caisse Linon français;
200 Caisses Liqueurs assorties;
[illegible] Huiles françaises;
30 Caisses Absinthe suisse;
160 Paniers Champagne, première qualité, [illegible];
[illegible];
1 caisse [illegible].

17 déc—[illegible] G. WARTELLE & [illegible].

AVIS—Mr. [illegible] [illegible] [illegible]

17 déc—6 [illegible]